



*STIFTUNG AUFFANGEINRICHTUNG BVG  
FONDATION INSTITUTION SUPPLETIVE LPP  
FONDAZIONE ISTITUTO COLLETTORE LPP*



**RAPPORT ANNUEL ET  
COMPTES 2011**

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>APERÇU</b>	<b>10</b>
Chiffres clés au 31.12.2011	10
<hr/>	
<b>1. FONDATION</b>	<b>11</b>
1.1. Missions	11
1.1.1. Missions et répartition des tâches	11
1.1.2. Structure organisationnelle	12
1.2. Rapport annuel	12
1.2.1. Rapport d'activité	12
1.2.1.1. Aspects généraux	12
1.2.1.2. Conseil de fondation	13
1.2.1.3. Comités	13
1.2.1.3.1. Comité du Conseil de fondation	13
1.2.1.3.2. Comité de placement	14
1.2.1.4. Projets	14
1.2.1.4.1. Mise en œuvre de la stratégie 2014	14
1.2.1.4.2. Apollo 2	14
1.2.1.4.3. Integra 2	14
1.2.1.4.4. SCI	14
1.2.1.4.5. Autres projets importants	15
1.2.1.4.6. Standardisation de l'échange de données de sortie	15
1.2.1.4.7. Site Internet	15
1.2.2. Technique d'assurance	15
1.2.2.1. Résultat	15
1.2.3. Placements de capitaux - Ensemble de la fondation	16
1.2.3.1. Rétrospective du marché	16
1.2.3.2. Organisation des placements	17
1.2.3.3. Stratégie de placement	17
1.2.3.4. Répartition des placements (allocation des actifs)	18
1.2.3.5. Performance	18
1.2.3.6. Performance	19
1.2.3.7. Gouvernance	19
1.3. Comptes annuels 2011	20
1.3.1. Bilans et comptes d'exploitation	20
1.3.1.1. Bilan de l'ensemble de la Fondation	20
1.3.1.2. Compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation	21

---

## 2. CLP COMPTES DE LIBRE PASSAGE 23

---

2.1.	Aperçu	23
2.1.1.	Chiffres clés au 31.12.2011	23
2.1.1.1.	Explications des chiffres clés	23
2.1.2.	Membres actifs et rentiers	24
2.1.2.1.	Assurés actifs	24
2.1.2.2.	Rentiers	24
2.1.3.	Mode de mise en œuvre du but	24
2.1.3.1.	Commentaire des plans de prévoyance	24
2.1.3.2.	Financement, méthode de financement	24
2.1.4.	Placements de capitaux	24
2.1.4.1.	Stratégie de placement	24
2.1.4.2.	Répartition des placements (allocation des actifs)	24
2.1.4.3.	Afflux de capitaux	24
2.1.4.4.	Performance	25
2.1.5.	Risques actuariels / Couverture du risque / Degré de couverture	25
2.1.5.1.	Type de couverture du risque, réassurances	25
2.1.5.2.	Développement et rémunération des avoirs d'épargne	25
2.1.5.3.	Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP	25
2.1.5.4.	Développement de la réserve mathématique pour les rentiers	25
2.1.5.5.	Résultat de la dernière expertise actuarielle	26
2.1.5.6.	Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes	26
2.1.5.6.1.	Provisions techniques	26
2.1.5.7.	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	26
2.1.6.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	27
2.1.6.1.	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	27
2.1.6.2.	Présentation des placements par catégorie de placement	27
2.1.7.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	27
2.1.7.1.	Autres créances	27
2.1.7.2.	Autres engagements	28
2.1.7.3.	Provisions non techniques	28
2.1.7.4.	Autres recettes	28
2.1.7.5.	Autres charges	28
2.1.7.6.	Frais administratifs	29
2.2.	Comptes annuels 2011	30
2.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	30
2.2.1.1.	Bilan comptes de libre passage	30
2.2.1.2.	Compte d'exploitation comptes de libre passage	31

<b>3.</b>	<b>LPP PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE</b>	<b>32</b>
3.1.	Aperçu	32
3.1.1.	Chiffres clés au 31.12.2011	32
3.1.1.1.	Commentaire des chiffres clés	32
3.1.2.	Membres actifs et rentiers	33
3.1.2.1.	Assurés actifs	33
3.1.2.2.	Rentiers	33
3.1.2.3.	Evolution du risque invalidité 2011	34
3.1.2.4.	Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix	35
3.1.2.5.	Employeurs affiliés (prévoyance LPP)	35
3.1.3.	Mode de mise en œuvre du but	36
3.1.3.1.	Commentaire des plans de prévoyance	36
3.1.3.2.	Financement, méthode de financement	36
3.1.4.	Placements de capitaux	36
3.1.4.1.	Stratégie de placement	36
3.1.4.2.	Répartition des placements (allocation des actifs)	36
3.1.4.3.	Afflux de capitaux	36
3.1.4.4.	Performance	37
3.1.5.	Risques actuariels / Couverture du risque / Degré de couverture	37
3.1.5.1.	Type de couverture du risque, réassurances	37
3.1.5.2.	Développement et rémunération de l'avoit d'épargne dans la primauté des cotisations	37
3.1.5.3.	Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP	37
3.1.5.4.	Développement de la réserve mathématique pour les rentiers	38
3.1.5.5.	Résultat de la dernière expertise actuarielle	39
3.1.5.6.	Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes	39
3.1.5.6.1.	Provisions techniques	39
3.1.5.7.	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	40
3.1.6.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	41
3.1.6.1.	Présentation des placements par catégorie de placement	41
3.1.6.2.	Commentaire des placements auprès des employeurs et des réserves de cotisations des employeurs	41
3.1.7.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	42
3.1.7.1.	Autres créances	42
3.1.7.2.	Autres engagements	42
3.1.7.3.	Provisions non techniques	42
3.1.7.4.	Autres recettes	43
3.1.7.5.	Autres charges	43
3.1.7.6.	Dépenses administratives	44

3.2.	Comptes annuels 2011	45
3.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	45
3.2.1.1.	Bilan Prévoyance LPP	45
3.2.1.2.	Compte d'exploitation prévoyance LPP	46

## 4. AC ASSURANCE POUR LES RISQUES DES PERSONNES AU CHÔMAGE 48

4.1.	Aperçu	48
4.1.1.	Chiffres clés au 31.12.2011	48
4.1.1.1.	Commentaire des chiffres clés	48
4.1.2.	Membres actifs et rentiers	49
4.1.2.1.	Assurés actifs	49
4.1.2.2.	Rentiers	49
4.1.2.3.	Evolution du risque invalidité 2011	49
4.1.2.4.	Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix	50
4.1.3.	Mode de mise en œuvre du but	50
4.1.3.1.	Explication des plans de prévoyance	50
4.1.3.2.	Financement, méthode de financement	50
4.1.4.	Placements de capitaux	50
4.1.4.1.	Stratégie de placement	50
4.1.4.2.	Répartition des placements (allocation des actifs)	51
4.1.4.3.	Afflux de capitaux	51
4.1.4.4.	Performance	51
4.1.5.	Risques actuariels / Couverture du risque / Degré de couverture	51
4.1.5.1.	Type de couverture du risque, réassurances	51
4.1.5.2.	Développement et rémunération de l'avoir d'épargne dans la primauté des cotisations	51
4.1.5.3.	Développement de la réserve mathématique pour les rentiers	51
4.1.5.4.	Résultat de la dernière expertise actuarielle	52
4.1.5.5.	Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes	53
4.1.5.5.1.	Provisions techniques	53
4.1.5.6.	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	53
4.1.6.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	54
4.1.6.1.	Présentation des placements par catégorie de placement	54
4.1.7.	Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation	54
4.1.7.1.	Autres créances	54
4.1.7.2.	Autres engagements	54
4.1.7.3.	Provisions non techniques	54

4.1.7.4.	Autres recettes	55
4.1.7.5.	Autres charges	55
4.1.7.6.	Dépenses administratives	55
4.2.	Comptes annuels 2011	56
4.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	56
4.2.1.1.	Bilan Assurance-chômage	56
4.2.1.2.	Compte d'exploitation Assurance-chômage	57

---

## 5. CR CONTRÔLE DE LA RÉAFFILIATION 58

5.1.	Aperçu	58
5.1.1.	Chiffres clés au 31.12.2011	58
5.1.1.1.	Commentaire des chiffres clés	58
5.1.1.2.	Mode de mise en œuvre du but	58
5.1.1.2.1.	Financement, méthode de financement	58
5.1.1.3.	Risques actuariels / Couverture du risque / Degré de couverture	58
5.1.1.3.1.	Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes	58
5.1.1.4.	Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation	59
5.1.1.4.1.	Autres créances	59
5.1.1.4.2.	Autres engagements	59
5.1.1.4.3.	Dépenses administratives	59
5.2.	Comptes annuels	60
5.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	60
5.2.1.1.	Bilan contrôle de la réaffiliation	60
5.2.1.2.	Compte d'exploitation contrôle de la réaffiliation	60

---

## 6. ANNEXE 61

6.1.	Bases et organisation	61
6.1.1.	Forme juridique et but	61
6.1.2.	Enregistrement LPP et Fonds de garantie	62
6.1.3.	Indication de l'acte et des règlements	62
6.1.4.	Organe de gestion paritaire / Droit de signature	63
6.1.5.	Experts, organe de contrôle, conseiller, autorité de surveillance	65
6.1.6.	Employeurs affiliés	65

6.2.	Membres actifs et rentiers	65
6.2.1.	Assurés actifs	65
6.2.1.1.	Comptes de libre passage	65
6.2.1.2.	Prévoyance LPP	65
6.2.1.3.	Assurance pour les risques des personnes au chômage	65
6.2.2.	Rentiers	66
6.2.2.1.	Comptes de libre passage	66
6.2.2.2.	Prévoyance LPP	66
6.2.2.3.	Assurance pour les risques des personnes au chômage	66
6.3.	Mode de mise en œuvre du but	66
6.3.1.	Explication des plans de prévoyance	66
6.3.1.1.	Comptes de libre passage	66
6.3.1.2.	Prévoyance LPP	66
6.3.1.3.	Assurance pour les risques des personnes au chômage	66
6.3.2.	Financement, méthode de financement	66
6.3.2.1.	Comptes de libre passage	66
6.3.2.2.	Prévoyance LPP	66
6.3.2.3.	Assurance pour les risques des personnes au chômage	66
6.3.2.4.	Contrôle de la réaffiliation	66
6.4.	Principes d'évaluation et d'établissement des comptes, permanence	66
6.4.1.	Confirmation de l'établissement des comptes selon les Swiss GAAP RPC 26	66
6.4.2.	Principes de comptabilité et d'évaluation	66
6.4.3.	Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et d'établissement des comptes	67
6.5.	Risques actuariels / Couverture du risque / Degré de couverture	67
6.5.1.	Type de couverture du risque, réassurances	67
6.5.2.	Développement et rémunération de l'avoir d'épargne dans la primauté des cotisations	67
6.5.2.1.	Comptes de libre passage	67
6.5.2.2.	Prévoyance LPP	67
6.5.2.3.	Assurance pour les risques des personnes au chômage	67
6.5.3.	Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP	68
6.5.3.1.	Comptes de libre passage	68
6.5.3.2.	Prévoyance LPP	68
6.5.4.	Développement de la réserve mathématique pour les rentiers	68
6.5.4.1.	Comptes de libre passage	68
6.5.4.2.	Prévoyance LPP	68
6.5.4.3.	Assurance pour les risques des personnes au chômage	68
6.5.5.	Résultat de la dernière expertise actuarielle	68
6.5.5.1.	Comptes de libre passage	68
6.5.5.2.	Prévoyance LPP	68
6.5.5.3.	Assurance pour les risques des personnes au chômage	68

6.5.6.	Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes	68
6.5.6.1.	Comptes de libre passage	68
6.5.6.2.	Prévoyance LPP	69
6.5.6.3.	Assurance pour les risques des personnes au chômage	70
6.5.6.4.	Contrôle de la réaffiliation	70
6.5.7.	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	71
6.5.7.1.	Degré de couverture total	71
6.6.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	71
6.6.1.	Organisation de l'activité de placement, règlement de placement	71
6.6.2.	Sollicitation des extensions (art. 50, al. 4 OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 1 à 3 OPP 2)	73
6.6.3.	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des cours	73
6.6.3.1.	Ensemble de la fondation	73
6.6.4.	Représentation du placement de la fortune par catégories	73
6.6.4.1.	Placement de la fortune par catégories: ensemble de la fondation	73
6.6.5.	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	74
6.6.5.1.	Opérations à terme sur les devises	74
6.6.5.2.	Swaps	75
6.6.5.3.	Futures	75
6.6.6.	Valeur marchande et partenaires contractuels des titres figurant sous Securities Lending (prêts de valeurs mobilières)	75
6.6.7.	Commentaire du résultat net du placement de la fortune	76
6.6.7.1.	Résultat des placements de capitaux: ensemble de la fondation	76
6.6.7.2.	Résultat total selon mesure de la performance	77
6.6.8.	Placements de la fortune gérés directement par la Direction	77
6.6.8.1.	Commentaire sur les placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	78
6.7.	Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation	78
6.7.1.	Dépenses administratives	78
6.7.1.1.	Dépenses administratives du placement de la fortune conformément à l'art. 48a al. 3, OPP 2	78
6.7.1.2.	Dépenses administratives de l'ensemble de la fondation	80
6.8.	Conditions imposées par l'autorité de surveillance	81
6.9.	Autres informations relatives à la situation financière	81
6.9.1.	Procédures judiciaires en cours	81
6.10.	Evénements consécutifs au jour du bilan	82

---

## **7. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE** **83**

## **8. ORGANES D'EXÉCUTION / ADRESSES** **85**

---



## AVANT-PROPOS

Au cours de cette troisième année d'autonomie complète, la Fondation institution supplétive LPP a également travaillé avec succès dans toutes les branches. En dépit de la situation difficile sur les marchés des capitaux, les stratégies peu risquées mises en œuvre ont permis d'accroître légèrement le taux de couverture. En outre, l'introduction des nouvelles bases actuarielles LPP 2010 a également permis d'améliorer la stabilité financière de la fondation. Sur le plan des tâches administratives, la migration de l'ensemble des opérations sur le nouveau système de gestion Apollo a permis des progrès qualitatifs et quantitatifs dans la branche contrôle de la réaffiliation. Le Conseil de fondation a appris à son grand regret le départ pour raisons de santé de Markus Stieger, son directeur de longue date.

Après une phase de consolidation, la Fondation institution supplétive a renoué avec le succès grâce aux importants jalons posés. Le Conseil de fondation a en effet notamment décidé d'introduire les bases techniques LPP 2010. Avec un taux d'intérêt technique de 3,0% dans la branche LPP et de 2,5% dans la branche AC, l'institution supplétive est fondamentalement bien armée dans le secteur passif. Etant donné la faiblesse persistante des taux, la structure particulière du portefeuille et le faible substrat d'assainissement qui en résulte, d'autres mesures sont cependant encore prévues dans un avenir proche.

Dans le contexte de persistance de la crise de la dette souveraine européenne et des turbulences occasionnées par celle-ci sur les marchés financiers et des changes, le rendement global de 2,4% des placements de capitaux de l'institution supplétive pour l'année 2011 peut être considéré comme extrêmement satisfaisant. Durant l'exercice, les stratégies de placement et leur mise en œuvre se sont avérées optimales dans les trois branches, car, en dépit de l'effondrement des marchés des actions et du niveau record du cours du franc suisse atteint au mois d'août, le rendement annuel n'a été négatif que très peu de temps. En fin de compte, l'objectif de rendement a été dépassé dans les trois branches, ce qui a permis de faire passer le taux de couverture au 31.12.2011 à 103,96%, un chiffre en légère hausse par rapport à l'année précédente.

Sur le plan des tâches administratives, l'institution supplétive a réalisé de nouvelles avancées. Au printemps 2011, la branche contrôle de réaffiliation a migré sur le système de gestion Apollo et est désormais gérée de manière strictement orientée processus, à l'instar des comptes de libre passage. En cette période, cette amélioration qualitative est absolument réjouissante.

En ce qui concerne les coûts, on constate une légère augmentation dans l'Overhead et une légère baisse dans l'exécution. Soulignons en particulier que la branche CLP a pu à nouveau réduire ses charges, la branche LPP les a maintenues au niveau de l'exercice précédent, tandis que la branche assurance pour les risques des personnes au chômage affiche une hausse en raison de frais de projets accrus. Le contrôle de réaffiliation, pour lequel le nouveau système permet à présent la transparence des coûts, présente des frais en légère hausse.

D'une manière générale, l'Institution supplétive est en très bonne forme, une bonne situation à laquelle ont contribué l'engagement à tous les niveaux et la parfaite coopération entre tous les organes. La fondation bénéficie donc de la meilleure base pour continuer à prospérer.

Ruedi Steiger  
Président du Conseil de fondation

Max Meili  
Directeur



# 1. FONDATION

# APERÇU

## Chiffres clés au 31.12.2011

Ensemble de la Fondation	2011	2010	Ecart
Nombre de comptes / assurés actifs	927'529	904'049	2.6%
Nombre de rentes versées	7'449	6'965	6.9%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	7'239'530'437.90	6'545'091'059.36	10.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	6'963'694'196.69	6'317'227'296.81	10.2%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	47'972'478.66	86'153'995.57	-44.3%
Frais administratifs *	21'280'635.11	21'472'157.25	-0.9%
Rendement sur le capital moyen investi	2.59%	3.23%	-20.0%
Degré de couverture: effectif	103.96%	103.61%	0.3%
Degré de couverture: théorique	113.18%	114.23%	-0.9%

CLP	2011	2010	Ecart
Nombre de comptes	767'754	726'136	5.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	5'381'205'123.54	4'867'222'445.29	10.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	5'232'757'744.10	4'748'274'697.88	10.2%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	29'499'632.03	74'235'665.29	-60.3%
Frais administratifs *	6'226'936.76	7'040'538.00	-11.6%
Frais administratifs par compte en CHF	8.11	9.70	-16.4%
Rendement sur le capital moyen investi	2.31%	3.20%	-27.7%
Degré de couverture: effectif	102.84%	102.51%	0.3%
Degré de couverture: théorique	112.00%	113.40%	-1.2%

LPP	2011	2010	Ecart
Nombre d'assurés actifs	29'113	29'277	-0.6%
Nombre de rentes versées	3'175	2'781	14.2%
Nombre d'employeurs affiliés	20'483	22'653	-9.6%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	1'371'372'803.50	1'229'120'119.97	11.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	1'304'086'452.59	1'175'787'598.93	10.9%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	13'953'829.87	7'207'461.54	93.6%
Frais administratifs *	12'576'838.05	12'483'449.10	0.7%
Frais administratifs par assuré en CHF	389.52	389.40	0.0%
Rendement sur le capital moyen investi	3.92%	3.41%	14.9%
Degré de couverture: effectif	105.16%	104.54%	0.6%
Degré de couverture: théorique	117.50%	117.50%	0.0%

AC	2011	2010	Ecart
Nombre d'assurés actifs	130'662	148'636	-12.1%
Nombre de rentes versées	4'274	4'184	2.2%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	486'952'510.86	448'748'494.10	8.5%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	426'850'000.00	393'165'000.00	8.6%
Excédent de recettes avant dissolution de la réserve pour fluctuation des cours	4'519'016.76	4'710'868.74	-4.1%
Frais administratifs *	1'954'871.50	1'573'326.10	24.3%
Frais administratifs par rente versée en CHF	457.39	376.03	21.6%
Rendement sur le capital moyen investi	2.25%	3.21%	-29.8%
Degré de couverture: effectif	114.08%	114.14%	0.0%
Degré de couverture: théorique	114.40%	114.40%	0.0%

CR	2011	2010	Ecart
Nombre de déclarations	19'942	12'932	54.2%
Frais administratifs *	521'988.80	374'844.05	39.3%
Frais administratifs par déclaration en CHF	26.18	28.99	-9.7%

\* hors frais de gestion de fortune



## 1. FONDATION

### 1.1. Missions

#### 1.1.1. Missions et répartition des tâches

La Fondation institution supplétive LPP comporte quatre branches qui accomplissent les tâches suivantes:

Branche prévoyance LPP (branche LPP) depuis le 01.01.1985: mise en œuvre de la prévoyance professionnelle pour les employeurs et particuliers assurés volontaires (caisse de pension classique).

Branche compte de libre passage (branche CLP) depuis le 01.01.1995: gestion des comptes de libre passage.

Branche assurance pour les risques des personnes au chômage (branche AC) depuis le 01.07.1997: mise en œuvre de la prévoyance professionnelle obligatoire pour les personnes au chômage au bénéfice d'une indemnité journalière.

Branche contrôle de réaffiliation (branche CR) depuis le 01.01.2005: contrôle d'affiliation des employeurs changeant d'institution de prévoyance.

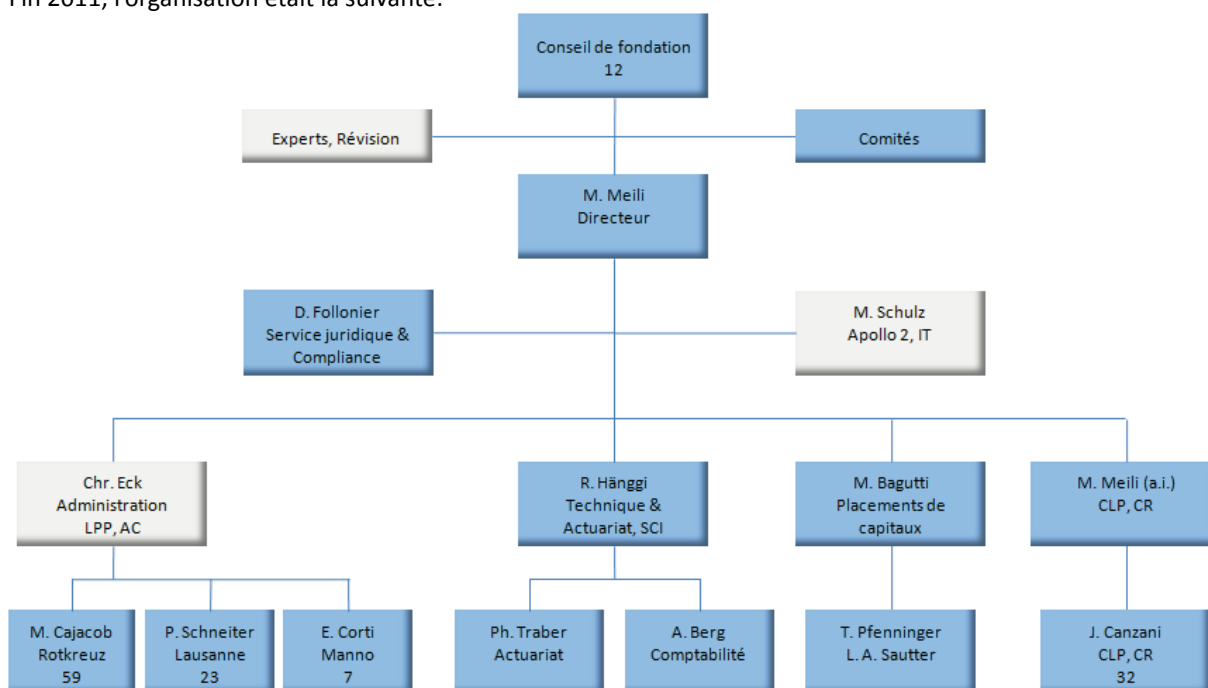
Depuis le 01.01.2009, la fondation accomplit toutes les tâches administratives avec son organisation propre, laquelle comprenait environ 140 personnes fin 2011.

Les placements de capitaux sont gérés par différents établissements bancaires et gestionnaires de portefeuilles, sous la direction du domaine placements de capitaux.

Dans le domaine contrôle des placements, la fondation reçoit l'appui de PPCmetrics SA, dans le domaine comptabilité des titres et Global Custody celui d'UBS SA et, pour les questions juridiques, celui du Dr. Hans-Ulrich Stauffer. Le rôle d'expert en assurances pensions est assuré par Patrick Spuhler, Swisscanto Prévoyance SA. La société de révision est Ernst & Young SA, Zurich.

## 1.1.2. Structure organisationnelle

Fin 2011, l'organisation était la suivante:



## 1.1. Rapport annuel

### 1.2.1. Rapport d'activité

#### 1.2.1.1. Aspects généraux

En 2011, le cap pris en 2007 a été résolument maintenu. En ce qui concerne l'exécution administrative, les procédures et les organisations des branches comptes de libre passage et contrôle de réaffiliation ont été continuellement améliorées. Aujourd'hui, ces deux branches affichent un degré de maturité remarquable. Dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage, le projet Apollo 2 a permis de créer les conditions permettant de rester au même niveau à l'avenir. Des progrès ont aussi été réalisés dans la branche prévoyance LPP. Au cours des deux prochaines années, l'accent principal sera mis sur d'autres améliorations.

Pour les placements de capitaux, l'orientation minutieuse sur la capacité de risque a porté ses fruits dans les deux branches concernées. En dépit des turbulences qui ont agité les marchés financiers et des changes, il a été possible de dépasser partout les objectifs de rendement.

Côté passif, l'institution supplétive a continué à travailler à l'amélioration des fondements actuariels et a opté pour l'introduction des bases techniques LPP 2010. Etant donné que la fondation ne comprend pratiquement pas de prévoyance surobligatoire, le financement de la longévité reste cependant l'un des principaux axes de réflexion.

Le départ soudain et inattendu, pour raison de santé, de notre directeur de longue date, Markus Stieger, au printemps 2011 a pu être compensé par des efforts particuliers déployés à tous les niveaux. Ces dernières années, Markus Stieger gérait la Fondation en totale autonomie, en étroite collaboration avec le Conseil de fondation. Grâce à ses vastes connaissances dans tous les domaines de la prévoyance professionnelle, l'institution supplétive affiche la solidité qu'on lui connaît aujourd'hui. Il y a lieu de lui adresser pour ce les plus vifs remerciements.

Les dates clés de la carrière de Markus Stieger au sein de l'institution supplétive sont les suivantes:

- 01.01.2001 Directeur de l'institution supplétive
- 01.01.2004 Début de la solution de transition vers l'autonomie
- 01.01.2005 Autonomie complète concernant les placements de capitaux et les risques actuariels, administration exclusivement par Swiss Life Pension Services SA
- 01.01.2009 Toute l'administration (quelque 140 personnes au total) est prise en charge par la fondation elle-même
- 05.05.2011 Départ pour raisons de santé

#### 1.2.1.2. Conseil de fondation

Au cours de l'exercice, le Conseil de fondation s'est réuni pour une réunion extraordinaire et quatre réunions ordinaires. Ont fait partie des activités principales:

- > Surveillance générale des projets stratégiques
- > Prise de connaissance des rapports de l'organe de contrôle et de l'expert en prévoyance professionnelle
- > Approbation des comptes annuels 2010
- > Election du nouveau directeur Max Meili
- > Mise en place formelle et développement du système de contrôle interne
- > Approbation de la fusion des sites de Zurich et Rotkreuz à Zurich
- > Décision d'appliquer les bases techniques 2010
- > Approbation de la planification 2012 (projets, mesures, budget)
- > Modèle de préretraite de la branche toitures et façades

Le 31.12.2011, le représentant du SECO, Fabio Aspali, a quitté le Conseil de fondation pour cause de limite d'âge atteinte. A ce poste, il a accompagné la fondation sept années durant. Il est remplacé par Marcel Wyss du SECO. Eric Ruedin, APHM, se retire lui aussi du Conseil de fondation. Il est remplacé en tant que délégué de l'Union patronale suisse par François Gummy, Gérant de la Fondation de Prévoyance Richemont.

La présidence tournante de la représentation des salariés a pris fin le 31.12.2011. Ruedi Steiger, SSP, est donc remplacé à compter de 2012 par Kurt Gfeller, Union suisse des arts et métiers, et assume la vice-présidence. Durant le mandat de Ruedi Steiger, d'importantes décisions stratégiques ont été prises, décisions qu'il a préparées avec le plus grand soin.

#### 1.2.1.3. Comités

##### 1.2.1.3.1. Comité du Conseil de fondation

Le Comité du Conseil de fondation, qui constitue également le Comité de prévoyance, s'est réuni six fois en 2011. Il a préparé les activités et les bases de décision pour le Conseil de fondation, lorsque d'autres comités ne l'avaient pas déjà fait. En outre, il s'est penché sur les expertises actuarielles de l'expert et sur l'évolution générale du passif (rémunération des comptes de libre passage, taux d'intérêt technique, bases techniques LPP 2010, longévité, etc.). Au cours de l'année sous revue, il a par ailleurs évalué le nouveau directeur et a accompagné intensivement les projets stratégiques.

#### 1.2.1.3.2. Comité de placement

Le Comité de placement s'est réuni dix fois en 2011. Les principaux points d'ordre du jour/projets extraordinaires ont été la gestion des risques et les stresstests réalisés dans le cadre d'une gestion préventive des risques de la branche CLP, la réorganisation de la mise en œuvre des investissements dans les matières premières ainsi que la couverture de change. Dans le secteur des matières premières, deux mandats ont été attribués (investissements dans deux fonds), et un responsable «FX Overlay» externe a été désigné pour la couverture de change. Par ailleurs, un concept de rééquilibrage pour l'allocation des actifs (répartition des placements) a été débattu et décidé en plusieurs lectures.

#### 1.2.1.4. Projets

##### 1.2.1.4.1. Mise en œuvre de la stratégie 2014

Dans l'optique du développement futur de la fondation, trois projets stratégiques importants ont été lancés en 2011. Deux d'entre eux, Apollo 2 et Integra 2 visent des augmentations de l'efficacité et de la qualité, tandis que les aspects de contrôle et de sécurité sont au cœur du projet SCI.

##### 1.2.1.4.2. Apollo 2

Après le succès éclatant du système orienté processus Apollo pour la gestion de portefeuilles des branches comptes de libre passage et contrôle de réaffiliation, l'institution supplétive a lancé un projet baptisé Apollo 2 pour les branches assurance pour les risques des personnes au chômage (AC) et prévoyance LPP (LPP) qui se déroulera en trois étapes étalées sur trois ans.

La première étape, en 2011, a englobé tous les processus (27 au total) et les services techniques de la branche assurance pour les risques des personnes au chômage, dont des processus complexes comme le processus d'invalidité. Elle a également intégré la migration des données de l'ancien système vers le nouveau. Ce projet ambitieux a été mené à bien dans les délais et le cadre budgétaire prévus et a été introduit dans la branche AC.

La deuxième étape, en 2012, concerne la partie actifs de la branche prévoyance LPP.

##### 1.2.1.4.3. Integra 2

Pour rationaliser et réduire encore davantage les procédures administratives, le Conseil de fondation a décidé de fusionner les deux sites germanophones de Zurich et de Rotkreuz et de les réunir à Zurich. Mais comme l'espace disponible n'était pas suffisant, un autre bâtiment a été évalué et finalement transformé pour répondre aux besoins. Ainsi, toutes les unités d'organisation de la région germanophone seront à l'avenir réunies sous un même toit, avec toutes les archives jusqu'à présent décentralisées.

##### 1.2.1.4.4. SCI

Dans sa conception, le système de contrôle interne (SCI) est scindé en trois éléments. La première partie comprend les objectifs, toutes les définitions, les rôles et l'application concrète dans le cadre d'un manuel SCI. La deuxième partie englobe toutes les matrices de contrôle des risques par secteur avec la probabilité de survenance ainsi que le degré d'implication, les responsabilités et les contrôles. La troisième partie définit les règles de contrôle. Si le manuel constitue l'élément statique du SCI, les cartes des risques et les règles de contrôle sont de nature dynamique. Elles sont vérifiées de temps à autre en fonction de l'actualité et adaptées aux besoins.

Le SCI est déjà intégralement appliqué dans les branches comptes de libre passage et contrôle de réaffiliation. A l'avenir, les révisions s'y effectueront sur la base de contrôles, tandis que le développement dans les autres branches s'effectuera selon un calendrier défini.

#### 1.2.1.4.5. Autres projets importants

Parallèlement aux projets stratégiques, nous avons développé d'autres projets, non moins importants. Parmi toutes les activités, les thèmes récurrents que sont «l'échange de données de sortie» et «le site Internet» ont été primordiaux.

#### 1.2.1.4.6. Standardisation de l'échange de données de sortie

Actuellement, les données de sortie des destinataires sont échangées par les voies les plus diverses entre les institutions de prévoyance et de libre passage. Souvent, les transmissions de données ne sont ni définies ni sécurisées, elles présentent des risques d'erreur et nécessitent énormément de travail, car elles s'effectuent la plupart du temps manuellement, au moins en ce qui concerne la procédure de nouvelle saisie. La Fondation institution supplétive LPP se propose d'initier une standardisation des données échangées, puisqu'elle est en rapport avec presque toutes les institutions de prévoyance et de libre passage et ce, soit via la branche prévoyance LPP, soit via celle des comptes de libre passage. Etant donné qu'elle n'intervient pas dans un rapport de concurrence, mais a une fonction de complément dans la prévoyance professionnelle, elle est l'organisation idéale pour ce type de projet.

En accord avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'institution supplétive a élaboré un projet de standardisation. Celui-ci débouche sur un format d'échange général en XML, qui permet un transfert de données de sorties exempt d'erreur et automatisé.

L'étape logique suivante est la conception d'une plateforme d'échange.

#### 1.2.1.4.7. Site Internet

Un site Internet couvrant la plupart des besoins d'information des clients et partenaires n'est pas seulement utile pour ce groupe d'utilisateurs, il décharge aussi sensiblement l'administration. Nous avons donc mis beaucoup de soin et d'énergie dans la conception de nos pages web. Nous avons aussi accordé une grande attention à l'exécution de tâches administratives sur Internet. Citons par exemple la saisie en ligne des demandes d'ouverture dans la branche comptes de libre passage qui est un véritable modèle de succès.

### 1.2.2. Technique d'assurance

#### 1.2.2.1. Résultat

L'année sous revue clôture sur un bénéfice de 48 millions de francs.

Avec 63 millions de francs, le produit des intérêts est certes nettement inférieur à celui de l'année précédente. Mais du fait des événements survenus sur les marchés des capitaux (crise de la dette souveraine en Europe), ce recul est nettement plus modéré que ce que l'on pouvait craindre.

Le résultat du risque, qui se monte à -15 millions de francs est en léger repli par rapport à l'exercice précédent. L'évolution du risque durant l'exercice sous revue a été marquée, d'une part, par une nette augmentation des recettes de cotisations et, d'autre part, par l'introduction des bases techniques LPP 2010 qui a cependant engendré des charges exceptionnelles destinées à améliorer la stabilité financière de la fondation (réduction du taux d'intérêt technique à 3,0 % dans la branche LPP au cours de l'exercice précédent). Cette hausse des cotisations de risque est à attribuer à l'augmentation des cotisations dans la branche assurance pour les risques des personnes au chômage, où le taux de cotisation porté à 2,5% et appliqué durant toute l'année (uniquement à partir de juin l'année précédente) a pu surcompenser les produits en baisse du fait du chômage en recul.



Le résultat des coûts est légèrement négatif, la branche CLP ayant renoncé totalement à percevoir des cotisations de coûts et la branche LPP ayant appliqué un taux de cotisation nettement plus faible que l'année précédente. Malgré tout, la branche LPP a pu cette année encore renoncer à la couverture du déficit par le Fonds de garantie.

Composition du résultat de l'ensemble de la Fondation	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
<b>Résultat des intérêts</b>	<b>63'468'592.85</b>	<b>95'196'049.28</b>	<b>-33.3%</b>
Résultat net des placements de la fortune	163'313'176.54	188'198'639.31	-13.2%
Rémunération du capital épargne	-62'598'583.69	-58'328'590.03	7.3%
Rémunération des réserves mathématiques	-14'959'000.00	-14'144'000.00	5.8%
Intérêt gagné sur compensation du renchérissement	3'519'000.00	2'983'000.00	18.0%
Constitution provision pour protection du capital	-25'806'000.00	-23'513'000.00	9.8%
<b>Résultat du risque</b>	<b>-14'613'410.37</b>	<b>-18'559'049.23</b>	<b>-21.3%</b>
Cotisations de risque (y compris contributions au renchérissement)	85'244'252.93	76'829'374.41	11.0%
Indemnité Fonds de garantie art. 12	511'713.90	3'369'926.45	-84.8%
Montants des sinistres *	-100'369'377.20	-98'758'350.09	1.6%
<b>Résultat des frais</b>	<b>-354'456.69</b>	<b>10'247'360.44</b>	<b>-103.5%</b>
Contributions aux frais de gestion	13'573'130.77	25'467'259.93	-46.7%
Produit de prestations fournies	7'353'047.65	6'252'257.76	17.6%
Couverture du déficit par le Fonds de garantie	0.00	0.00	----
Frais administratifs	-21'280'635.11	-21'472'157.25	-0.9%
<b>Résultat actuariel intermédiaire</b>	<b>48'500'725.79</b>	<b>86'884'360.49</b>	<b>-44.2%</b>
<b>Résultat de diverses recettes et dépenses</b>	<b>-527'813.03</b>	<b>-730'364.92</b>	<b>-27.7%</b>
<b>Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</b>	<b>47'972'478.66</b>	<b>86'153'995.57</b>	<b>-44.3%</b>

\* y compris modification provision pour taux de conversion de 11,2 millions de francs (10,4 millions l'année précédente) et charges exceptionnelles de 19,2 millions de francs engendrées par l'introduction de LPP 2010 (l'année précédente, 18,8 millions de francs engendrés par la réduction du taux d'intérêt technique de 3,5% à 3,0% dans la branche prévoyance LPP)

## 1.2.3. Placements de capitaux - Ensemble de la fondation

### 1.2.3.1. Rétrospective du marché

L'année 2011 a été marquée par la persistance de la crise de la dette souveraine. Une fois de plus, les meilleurs rendements (obligations CHF +7,5%) ont été fournis en glissement annuel par les obligations fournissant une qualité de crédit élevée selon les indices déterminants. Les emprunts d'Etat ayant une mauvaise notation et les obligations d'entreprise ont vu leurs spreads augmenter si bien que ces segments de placement ont globalement perdu en valeur. Pour les valeurs réelles, seul l'indice immobilier suisse a fourni un rendement positif (+6,9%). En revanche, les indices d'actions ont nettement chuté (actions Suisse -7,7%, actions Monde -5,2%, actions pays émergents -18,2%).

Contrairement à l'année précédente, les cours de change n'ont eu aucun impact notable sur les rendements annuels en 2011. Jusqu'à fin août, avant l'intervention de la Banque nationale suisse en faveur du franc suisse, les investisseurs qui ont largement couvert leurs risques de change ont cependant bénéficié de bons rendements. Depuis lors, les placements dans des actions Global non assortis d'une couverture de change ont perdu plus de 20%, la dépréciation étant de plus de 10% pour les obligations Global.

### 1.2.3.2. Organisation des placements

A l'exception des changements mentionnés ci-après dans les secteurs Commodities et Hedge Funds, l'organisation des placements de l'institution supplétive est restée stable en 2011.

Au milieu de l'année, une réorganisation a eu lieu dans le secteur des matières premières. Les investissements existants dans des fonds de Tiberius, de la Deutsche Bank et de Macquarie ainsi que le swap avec UBS ont été cédés au profit de deux fonds (Vontobel Belvista Commodity Fund et Morgan Stanley Diversified Backwardated Fund). Le mandat de conseil de DL Investment Partners dans ce secteur a été résilié à fin mai 2011. Les deux nouveaux investissements ont été sélectionnés à l'issue d'une procédure d'adjudication organisée avec Ecofin Investment Consulting.

En janvier 2011, les placements dans des hedge funds ont été investis dans un «Relative Value Fund of Funds» (SSARIS), sur recommandation du conseil Harcourt. Les autres placements dans des hedge funds ont été réduits en conséquence. L'allocation dans cette catégorie de placements n'a pas été augmentée.

### 1.2.3.3. Stratégie de placement

A partir du 01.01.2001, la couverture de change a été étendue dans les trois branches. Ainsi, les risques de change (EUR, USD, GBP, JPY, CAD, AUD, SEK, DKK) dans les secteurs obligations Monde, actions Monde, hedge funds et commodities sont désormais couverts à 85% (avec une fourchette allant de 75% à 95%) dans le cadre d'un FX Overlay.

Lors de sa séance du 16.09.2011, le Conseil de fondation a en outre décidé une légère modification de sa stratégie de placement dans la branche CLP, avec effet au 01.10.2011. Désormais, le taux de couverture critique CLP ne sera plus fixe à 95%; il dépendra du niveau des taux du moment et donc, de la capacité d'assainissement donnée. Cela influencera la stratégie de placement dynamique, fonction de la capacité de risque. Le faible niveau des taux d'intérêt en 2011 a réduit la capacité de risque dans la branche CLP, ce qui a entraîné une réduction des investissements dans les valeurs réelles.

Le tableau suivant montre les stratégies de placement appliquées en 2011 pour les différentes branches:

Stratégie de placement 2011	Total	LPP	CLP*		AC*
			01.01. - 30.09.	01.10. - 31.12.	
Liquidités/marché monétaire CHF	20.8%	1.0%	25.0%	25.0%	25.0%
Obligations Suisse	34.1%	45.0%	29.0%	32.0%	29.0%
Obligations monde	17.8%	21.5%	16.5%	17.0%	16.5%
Actions Suisse	3.4%	5.0%	4.0%	3.0%	4.0%
Actions monde	9.7%	12.5%	10.5%	9.0%	10.5%
Actions marchés émergents	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Hedge Funds	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%
Matières premières	1.2%	2.0%	2.0%	1.0%	2.0%
FX Overlay	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%

\* stratégie de placement dynamique

Toute stratégie de placement comporte des fourchettes tactiques pour les diverses catégories afin de prévenir un écart trop important par rapport à la stratégie. Comme il ressort du tableau d'ensemble ci-après au niveau de la totalité de la fortune, les valeurs se situent en fin d'année dans les limites des fourchettes définies.

Allocation de placement (ensemble de la Fondation)	Stratégie	Fourchettes*		Valeur marchande en CHF 31.12.2011	Quote part effective
		min.	max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	20.8%	17.2%	25.7%	1'587'183'495	22.5%
Obligations Suisse	34.1%	29.9%	38.3%	2'437'133'239	34.6%
Obligations monde	17.8%	15.7%	19.8%	1'223'959'021	17.4%
Actions Suisse	3.4%	2.4%	4.4%	252'226'732	3.6%
Actions monde	9.7%	7.6%	11.9%	680'554'456	9.7%
Actions marchés émergents	1.0%	0.1%	1.9%	53'036'752	0.8%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	9.8%	455'941'890	6.5%
Valeurs immobilières monde	2.0%	0.0%	2.9%	122'135'640	1.7%
Hedge Funds	3.0%	2.0%	4.0%	189'872'168	2.7%
Matières premières	1.2%	0.2%	2.2%	87'938'941	1.2%
FX Overlay	-----	-----	-----	-46'428'020	-0.7%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>7'043'554'315</b>	<b>100.0%</b>

\* pondéré, basé sur les fourchettes des différentes branches

#### 1.2.3.4. Répartition des placements (allocation des actifs)

Les rubriques ci-dessous détaillent les modifications apportées à l'allocation des actifs dans les différentes branches.

#### 1.2.3.5. Performance

La performance 2011 calculée selon la méthode TWR quotidienne est de 2,4% pour l'ensemble de la fortune de la Fondation (contre 3,2% l'année précédente), ce qui constitue une surperformance de 0,4 point de pourcentage par rapport à l'indice de référence.

Catégorie de placements	Part de la fortune			Performance 2011	
	en mio. CHF	Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Benchmark
Liquidités/marché monétaire CHF	1'587.18	22.5%	20.8%	0.3%	0.2%
Obligations Suisse	2'437.13	34.6%	34.1%	7.5%	7.5%
Obligations monde	1'223.96	17.4%	17.8%	4.1%	7.6%
Actions Suisse	252.23	3.6%	3.4%	-7.8%	-7.7%
Actions monde	680.55	9.7%	9.7%	-4.8%	-5.2%
Actions marchés émergents	53.04	0.8%	1.0%	-17.2%	-18.2%
Valeurs immobilières Suisse	455.94	6.5%	7.0%	4.8%	6.9%
Valeurs immobilières monde	122.14	1.7%	2.0%	0.2%	-8.6%
Hedge Funds*	189.87	2.7%	3.0%	0.2%	-9.2%
Matières premières	87.94	1.2%	1.2%	1.5%	-0.7%
FX Overlay	-46.43	-0.7%	-----	-----	-----
<b>Total global</b>	<b>7'043.55</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>2.4%</b>	<b>2.0%</b>

\* performance des Hedge Funds à fin novembre 2011

Dans le contexte de persistance de la crise de la dette souveraine européenne et des turbulences occasionnées par celle-ci sur les marchés financiers et des changes, le rendement global de 2,4% des placements de capitaux de l'institution supplétive pour l'année 2011 peut être considéré comme extrêmement satisfaisant. Durant l'exercice, les stratégies de placement et leur mise en œuvre se sont avérées optimales dans les trois branches. En dépit de l'effondrement des marchés des actions et du niveau record du cours du franc suisse atteint au mois d'août, le rendement annuel n'est devenu négatif que très peu de temps et dans une très faible mesure. En fin de compte, les objectifs de rendement ont pu être dépassés dans les trois branches.

Par rapport à l'indice de référence également, on obtient un résultat positif de +0,4%. Ce résultat réjouissant est principalement dû aux différentes allocations des portefeuilles et de l'indice de référence.

Etant donné que les taux d'intérêt, déjà faibles fin 2010, ont atteint un niveau des plus bas absolu fin 2011, les obligations ont terminé l'année avec une plus-value de 7,5%. De même, les investissements dans l'immobilier suisse ont une fois encore permis de gagner de l'argent (indice de référence +6,9%). Tous les placements dans d'autres valeurs réelles se sont nettement dépréciés en 2011.

#### 1.2.3.6. Performance

Par rapport au capital investi en moyenne de 6,59 milliards de francs, l'année 2011 a enregistré un rendement total de 2,6%.

Évolution du rendement	2011	2010
Prévoyance LPP	3.9%	3.4%
Comptes de libre passage	2.3%	3.2%
Assurance pour les risques des personnes au chômage	2.3%	3.2%
<b>Total</b>	<b>2.6%</b>	<b>3.2%</b>

#### 1.2.3.7. Gouvernance

En tant que membre de l'ASIP, la Fondation institution supplétive LPP s'est soumise à la Charte de l'association. Elle exprime ainsi qu'elle se sent engagée par l'esprit de loyauté et met tout en œuvre pour le réaliser jour après jour.

Toutes les personnes directement impliquées dans le processus de gestion de fortune confirment par écrit qu'elles connaissent les dispositions légales et les règlements internes de l'institution de prévoyance en matière d'intégrité et de loyauté et qu'elles les ont respectés en 2011. Elles confirment en particulier ne pas avoir bénéficié d'avantages patrimoniaux personnels, de commissions ou d'autres avantages pécuniaires (sauf indemnités mineures au sens des règlements internes) n'ayant pas été transférés ou imputés à l'institution de prévoyance.

L'institution supplétive a exercé ses droits de vote dans les assemblées générales des cent plus grandes entreprises suisses cotées en bourse, conformément aux recommandations d'Ethos. Elle a renoncé à l'exercice des droits de vote dans les autres entreprises, en particulier dans celles sises à l'étranger.

## 1.3. Comptes annuels 2011

### 1.3.1. Bilans et comptes d'exploitation

#### 1.3.1.1. Bilan de l'ensemble de la Fondation

	Indice Annexe	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placement de la fortune</b>		<b>7'315'563'999.16</b>	<b>6'642'169'399.53</b>
Liquidités		103'078'707.89	97'315'317.70
Liquidités (1)		79'158'023.67	72'353'444.51
Liquidités (2)		23'920'684.22	24'961'873.19
Créances sur les cotisants	6.7	131'352'400.41	138'432'743.45
Autres créances	6.7	31'958'766.81	24'514'330.73
Avoirs auprès tiers		252'213.95	198'038.22
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		1'312'284.95	4'030'716.29
Avoirs auprès du Fonds de garantie		30'120'765.31	19'936'099.22
Avoirs auprès de destinataires		273'502.60	349'477.00
Placements de capitaux	6.6.4	7'043'554'314.99	6'375'977'294.06
Liquidités/marché monétaire CHF		1'587'183'494.71	1'433'675'433.81
Obligations Suisse		2'437'133'239.05	2'001'671'439.25
Obligations monde		1'223'959'020.81	1'043'339'646.62
Actions Suisse		252'226'732.05	266'965'083.95
Actions monde		680'554'455.74	691'250'780.56
Actions marchés émergents		53'036'752.35	64'574'376.02
Matières premières		87'938'941.45	151'891'651.42
Hedge Funds		189'872'168.42	168'149'831.39
Valeurs immobilières Suisse		455'941'890.47	491'364'289.34
Valeurs immobilières monde		122'135'640.00	0.00
FX Overlay		-46'428'020.06	63'094'761.70
Matériel d'exploitation		5'619'809.06	5'929'713.59
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>4'850'486.40</b>	<b>6'236'835.75</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>7'320'414'485.56</b>	<b>6'648'406'235.28</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>		<b>77'083'256.44</b>	<b>101'569'126.47</b>
Prestations de libre passage et rentes		45'285'887.89	40'852'946.25
Autres engagements	6.7	31'797'368.55	60'716'180.22
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>637'353.94</b>	<b>567'939.30</b>
<b>Réserve de contributions patronales</b>	6.6.8	<b>241'854.65</b>	<b>203'599.15</b>
<b>Provisions non techniques</b>	6.7	<b>2'921'582.63</b>	<b>974'511.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>6'963'694'196.69</b>	<b>6'317'227'296.81</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	6.5.2	5'955'274'196.69	5'463'193'296.81
Capital de prévoyance rentiers	6.5.4	597'840'000.00	516'207'000.00
Provisions techniques	6.5.6	410'580'000.00	337'827'000.00
<b>Réserve pour fluctuation des cours</b>	6.6.3	<b>275'831'241.21</b>	<b>227'858'762.55</b>
<b>Fonds disponibles/découvert (dont CHF 5'000.00 capital de fondation)</b>		<b>5'000.00</b>	<b>5'000.00</b>
Capital de la Fondation		5'000.00	5'000.00
<b>Total des passifs</b>		<b>7'320'414'485.56</b>	<b>6'648'406'235.28</b>

### 1.3.1.2. Compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation

	Indice Annexe	2011 CHF	2010 CHF
<b>Cotisations et dépôts ordinaires et autres</b>		<b>200'414'971.14</b>	<b>194'007'742.94</b>
Cotisations salariés		86'180'214.29	82'501'024.05
Cotisations employeurs		107'768'499.16	103'543'279.94
Dépôts uniques et sommes de rachat		3'087'690.80	1'941'013.00
Dédommagement Fonds de garantie pour cas de l'art. 12		511'713.90	3'369'926.45
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge		2'802'480.69	2'628'390.50
Versements à la réserve de contributions patronales		64'372.30	24'109.00
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>1'322'286'543.15</b>	<b>1'104'412'575.48</b>
Dépôts de libre passage	6.5.2	1'319'942'073.30	1'102'290'442.72
Paievements versements anticipés EPL/divorce		2'344'469.85	2'122'132.76
<b>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>1'522'701'514.29</b>	<b>1'298'420'318.42</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-201'511'379.34</b>	<b>-164'760'766.59</b>
Rentes de vieillesse		-15'309'396.40	-11'821'973.35
Rentes de survivants		-3'633'840.80	-3'370'864.25
Rentes d'invalidité		-20'388'615.25	-20'640'921.85
Rentes pour enfants		-2'673'990.50	-2'852'763.35
Prestations en capital lors de la retraite		-134'954'648.65	-104'005'096.20
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-24'550'887.74	-22'069'147.59
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-771'529'222.26</b>	<b>-755'507'679.39</b>
Prestations de libre passage à la sortie	6.5.2	-725'446'455.94	-720'381'579.85
Versements anticipés EPL/divorce		-18'336'105.21	-17'038'804.09
Versements à la dissolution du contrat		-27'746'661.11	-18'087'295.45
<b>Flux allant aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-973'040'601.60</b>	<b>-920'268'445.98</b>
<b>Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations</b>		<b>-646'572'647.22</b>	<b>-470'091'387.87</b>
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	6.5.2	-429'551'829.23	-266'988'091.34
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	6.5.4	-81'633'000.00	-72'163'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	6.5.6	-72'753'000.00	-72'616'000.00
Rémunération du capital épargne	6.5.2	-62'598'583.69	-58'328'590.03
Dissolution/constitution de réserves de cotisations		-36'234.30	4'293.50
<b>Dépenses d'assurances</b>		<b>-441'418.54</b>	<b>-532'062.10</b>
Cotisations au Fonds de garantie		-441'418.54	-532'062.10
<b>Résultat net de la partie assurance</b>		<b>-97'353'153.07</b>	<b>-92'471'577.53</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>		<b>163'313'176.54</b>	<b>188'198'639.31</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités		247'067.06	291'598.87
Intérêts des autres créances		1'212'509.00	1'487'519.36
Rémunération des placements de capitaux	6.6.7	170'408'826.96	193'175'699.25
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	6.6.7	6'803'592.34	7'673'238.48
Résultat obligations Suisse		159'488'386.05	72'361'338.56
Résultat obligations monde		52'683'049.35	-30'702'421.64
Résultat actions Suisse	6.6.7	-19'539'170.89	7'741'434.89
Résultat actions monde	6.6.7	-31'285'153.80	9'532'750.09
Résultat actions marchés émergents	6.6.7	-11'052'037.07	3'911'379.27
Résultat matières premières	6.6.7	4'230'208.05	22'249'166.57
Résultat Hedge Funds	6.6.7	463'718.64	-19'593'252.19
Résultat valeurs immobilières Suisse	6.6.7	19'949'508.80	35'163'691.49
Résultat valeurs immobilières monde	6.6.7	-1'075'656.05	0.00
Résultat FX Overlay	6.6.7	-10'268'456.93	84'838'359.85
Résultat autres recettes/dépenses	6.6.7	10'838.47	13.88
Dépenses de gestion de la fortune	6.7.1	-6'996'770.90	-5'497'029.24
Charges d'intérêts		-1'558'455.58	-1'259'148.93

<b>Dissolution/constitution de provisions non techniques</b>		<b>-1'947'071.63</b>	<b>150'852.25</b>
<b>Autres recettes</b>		<b>35'189'318.66</b>	<b>30'512'656.55</b>
Produit de prestations de services fournies		7'423'027.65	12'710'717.76
Autres recettes	6.7	27'766'291.01	17'801'938.79
<b>Autres charges</b>	6.7	<b>-29'949'156.73</b>	<b>-18'767'355.05</b>
<b>Charges administratives</b>	6.7.1	<b>-21'280'635.11</b>	<b>-21'472'157.25</b>
<i>Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</i>		<b>47'972'478.66</b>	<b>86'151'058.28</b>
<b>Modification de la réserve pour fluctuation des cours</b>	6.6.3	<b>-47'972'478.66</b>	<b>-86'151'058.28</b>
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours		-47'972'478.66	-86'151'058.28
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours		0.00	0.00
<b>Résultat annuel</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>







## 2. CLP COMPTES DE LIBRE PASSAGE

### 2.1. Aperçu

#### 2.1.1. Chiffres clés au 31.12.2011

Chiffres clés CLP	2011	2010	Ecart
Nombre de comptes	767'754	726'136	5.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	5'381'205'123.54	4'867'222'445.29	10.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	5'232'757'744.10	4'748'274'697.88	10.2%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	29'499'632.03	74'235'665.29	-60.3%
Frais administratifs *	6'226'936.76	7'040'538.00	-11.6%
Frais administratifs par compte en CHF	8.11	9.70	-16.4%
Rendement sur le capital moyen investi	2.31%	3.20%	-27.7%
Degré de couverture: effectif	102.84%	102.51%	0.3%
Degré de couverture: théorique	112.00%	113.40%	-1.2%

\* hors frais de gestion de fortune

##### 2.1.1.1. Explications des chiffres clés

- > Le nombre de comptes a augmenté de 5,7% pour passer à 767'754.
- > La fortune de prévoyance s'est accrue de 10,6% pour atteindre 5'381 millions de francs.
- > Les frais administratifs par compte s'élèvent à 8.11 francs.
- > Les fonds placés ont obtenu un rendement de 2,3% (année précédente: 3,2%).

Conformément à la décision du Conseil de fondation, la rémunération des comptes de libre passage s'aligne en premier lieu sur les possibilités financières de la fondation et ensuite sur les taux d'intérêt crédités par des banques suisses représentatives. Pour cette raison, et parce que le niveau des intérêts était généralement très bas au cours de l'exercice sous revue, un taux d'intérêt de 1,0 % a été crédité sur les comptes de libre passage pendant toute l'année 2011.

Les comptes clôturent sur un bénéfice de 29 millions de francs, lequel est attribué dans son intégralité aux réserves pour fluctuation de valeur.

## 2.1.2. Membres actifs et rentiers

### 2.1.2.1. Assurés actifs

Le nombre de comptes gérés au 31.12.2011 était de 767'754 (année précédente 726'136). La progression a été légèrement supérieure à celle de l'année précédente (5,7% contre 4,5%).

### 2.1.2.2. Rentiers

La branche ne verse pas de rentes.

## 2.1.3. Mode de mise en œuvre du but

### 2.1.3.1. Commentaire des plans de prévoyance

Les comptes de libre passage se gèrent comme de simples comptes d'épargne. Il n'y a aucune couverture du risque. Toutes les prestations sont versées sous forme de capital.

### 2.1.3.2. Financement, méthode de financement

Le Conseil de fondation a décidé de renoncer à percevoir des cotisations de frais à partir du 01.01.2011; les frais de gestion sont donc intégralement financés par les rendements du capital.

## 2.1.4. Placements de capitaux

### 2.1.4.1. Stratégie de placement

Lors de sa séance du 16.09.2011, le Conseil de fondation a décidé une légère modification de sa stratégie de placement CLP, avec effet au 01.10.2011. Dès cette date, le taux de couverture critique CLP n'est plus fixe à 95%; il dépend du niveau des taux du moment et donc, de la capacité d'assainissement fixée. Cela influence la stratégie de placement dynamique, qui est fonction de la capacité de risque. Le faible niveau des taux d'intérêt en 2011 a réduit la capacité de risque dans la branche CLP, ce qui a entraîné une réduction des investissements dans les valeurs réelles.

La couverture de change a été étendue dès le 01.01.2011. Ainsi, les risques de change (EUR, USD, GBP, JPY, CAD, AUD, SEK, DKK) dans les secteurs obligations Monde, actions Monde, hedge funds et commodities sont désormais couverts à 85% (avec une fourchette allant de 75% à 95%) dans le cadre d'un FX Overlay.

### 2.1.4.2. Répartition des placements (allocation des actifs)

Du fait de la fermeté croissante du franc suisse, les placements en devises étrangères ont perdu de la valeur et se sont rapprochés de la fourchette inférieure de la stratégie de placement. C'est pourquoi, au cours des mois de mai à juillet, des obligations Monde ont été achetées pour un montant de 100 millions de francs et des actions Monde à hauteur de 60 millions de francs. Des obligations Suisse ont également été acquises pour un montant 107,4 millions de francs (en juillet).

La modification de la stratégie de placement CLP en date du 01.10.2011 mentionnée au point 2.1.4.1. a entraîné une diminution de la capacité de risque et donc une réduction des valeurs réelles au profit des placements à revenu fixe. En octobre, des obligations pour un montant de 138 millions de francs ont été achetées pendant que des actions Suisse ont été vendues pour 15 millions de francs, des actions Monde, pour 80 millions de francs et des commodities, pour 40 millions de francs.

### 2.1.4.3. Afflux de capitaux

En 2011, la branche CLP a enregistré un afflux de capitaux net presque deux fois plus élevé que l'année précédente.

Afflux de capitaux	2011 en CHF	2010 en CHF	Ecart
Afflux net*	403'480'450.51	222'501'950.27	81.3%

\* cotisations moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales, ni régularisations

#### 2.1.4.4. Performance

Par rapport au capital investi en moyenne de 5,00 milliards de francs, l'année 2011 a enregistré un rendement total de 2,3% (contre 3,2% en 2010).

#### 2.1.5. Risques actuariels / Couverture du risque / Degré de couverture

##### 2.1.5.1. Type de couverture du risque, réassurances

La branche CLP ne couvre aucun risque actuariel. Elle supporte uniquement les risques liés aux placements.

##### 2.1.5.2. Développement et rémunération des avoirs d'épargne

Développement de l'avoir d'épargne	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
<b>Etat de l'avoir d'épargne au 1.1.</b>	<b>4'702'589'697.88</b>	<b>4'434'330'248.64</b>	<b>6.0%</b>
Dépôts de libre passage	1'124'794'978.82	928'014'352.05	21.2%
Païement versements anticipés EPL/divorce	1'961'890.35	1'687'303.86	16.3%
Prestations de libre passage à la sortie	-600'396'891.12	-602'867'145.95	-0.4%
Versements anticipés EPL/divorce	-15'312'058.01	-12'091'018.79	26.6%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-101'332'839.29	-85'195'229.64	18.9%
Dissolution pour contributions aux frais	-69'980.00	-6'458'460.00	-98.9%
Versements indus	-7'693.48	-2'835.97	171.3%
Corrections	466.96	0.00	----
Rémunération du capital épargne 1.0%, (ann. préc.: 1.0%)	49'039'171.99	45'172'483.68	8.6%
<b>Total capital de prévoyance assurés actifs</b>	<b>5'161'266'744.10</b>	<b>4'702'589'697.88</b>	<b>9.8%</b>

La rémunération des avoirs d'épargne s'aligne en premier lieu sur les possibilités financières de la fondation et, en sus, sur les intérêts payés par des banques suisses représentatives pour les comptes de libre passage. Elle est revue tous les trimestres.

Un taux d'intérêt de 1,0% (année précédente, 1,0%) a été crédité pendant toute l'année 2011 sous revue.

##### 2.1.5.3. Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Somme des avoirs de vieillesse LPP	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
<b>Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)</b>	<b>3'372'232'606.00</b>	<b>3'061'388'834.00</b>	<b>10.2%</b>

Sur l'ensemble du capital de prévoyance, de 5.16 milliards de francs, environ 65,3% (année précédente, 65,1%), sont des avoirs de vieillesse selon la LPP.

##### 2.1.5.4. Développement de la réserve mathématique pour les rentiers

La branche CLP ne compte pas de rentiers.

### 2.1.5.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La branche CLP ne couvre pas de risques actuariels. Un rapport de l'expert n'est pas nécessaire. Il est tenu compte des particularités des comptes de libre passage par le biais d'une stratégie de placement dynamique.

### 2.1.5.6. Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes

#### 2.1.5.6.1. Provisions techniques

Développement des provisions techniques	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
<b>Provisions techniques au 01.01.</b>	<b>45'685'000.00</b>	<b>22'172'000.00</b>	<b>106.0%</b>
Modification provision pour protection du capital	25'806'000.00	23'513'000.00	9.8%
<b>Total provisions techniques au 31.12</b>	<b>71'491'000.00</b>	<b>45'685'000.00</b>	<b>56.5%</b>

En raison de la capacité de risque structurelle restreinte de la branche CLP, le Conseil de fondation a décidé en 2009 de constituer progressivement une provision pour protection du capital. Celle-ci a été enregistrée dans le règlement des provisions revu et adopté le 09.12.2009 par le Conseil de fondation.

Au cours de l'année sous revue, cette provision a été dotée de 25.8 millions de francs, ce qui correspond à 0,5% des capitaux de prévoyance (5'161 millions de francs).

Les provisions techniques de la branche CLP sont exclusivement composées de la provision pour protection du capital.

Provisions techniques	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Provision pour protection du capital	71'491'000.00	45'685'000.00	56.5%
<b>Total provisions techniques au 31.12</b>	<b>71'491'000.00</b>	<b>45'685'000.00</b>	<b>56.5%</b>

### 2.1.5.7. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Grâce à la rémunération conservatrice et aux résultats satisfaisants des placements, le degré de couverture a évolué positivement. Il s'élève actuellement à 102,8%. Cependant, le degré de couverture théorique de 112,0%, visé par le Conseil de fondation, n'est de loin pas atteint.

Degré de couverture	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance nécessaires et provision technique	5'232'757'744.10	4'748'274'697.88	10.2%
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5'232'757'744.10	4'748'274'697.88	10.2%
Réserve pour fluctuation des cours	148'447'379.44	118'947'747.41	24.8%
Fonds disponibles	0.00	0.00	-----
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	5'381'205'123.54	4'867'222'445.29	10.6%
<b>Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)</b>	<b>102.84%</b>	<b>102.51%</b>	<b>0.3%</b>

## 2.1.6. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

### 2.1.6.1. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve pour fluctuation des cours	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
État de la réserve pour fluctuation des cours au 01.01.	118'947'747.41	44'715'019.41	166.0%
Affectation à la charge du compte d'exploitation	29'499'632.03	74'232'728.00	-60.3%
Dissolution au profit du compte d'exploitation	0.00	0.00	----
<b>Réserve pour fluctuation des cours selon bilan</b>	<b>148'447'379.44</b>	<b>118'947'747.41</b>	<b>24.8%</b>
<b>Objectif de la réserve pour fluctuation des cours (montant)</b>	<b>627'930'929.29</b>	<b>636'268'809.52</b>	<b>-1.3%</b>
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	-479'483'549.85	-517'321'062.11	-7.3%
Rendement théorique	1.11%	1.00%	11.0%
Perspective de rendement	3.10%	3.20%	-3.1%
Objectif de la réserve pour fluctuation des cours*	12.00%	13.40%	-10.4%

\* selon la stratégie de placement, en pourcentage «capitaux de prévoyance et provisions techniques»

### 2.1.6.2. Présentation des placements par catégorie de placement

Catégorie de placements	Stratégie	Fourchettes*		Valeur marchande en CHF 31.12.2011	Quote part effective
		min.	max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	25.0%	21.0%	29.0%	1'409'307'188	26.4%
Obligations Suisse	32.0%	28.0%	36.0%	1'757'339'525	33.0%
Obligations monde	17.0%	15.0%	19.0%	887'767'101	16.7%
Actions Suisse	3.0%	2.0%	4.0%	164'371'664	3.1%
Actions monde	9.0%	7.0%	11.0%	460'897'134	8.6%
Actions marchés émergents	1.0%	0.0%	2.0%	40'225'409	0.8%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	349'064'485	6.6%
Valeurs immobilières monde	2.0%	0.0%	3.0%	91'549'470	1.7%
Hedge Funds	3.0%	2.0%	4.0%	144'012'229	2.7%
Matières premières	1.0%	0.0%	2.0%	55'637'498	1.0%
FX Overlay	----	----	----	-31'785'018	-0.6%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>5'328'386'684</b>	<b>100.0%</b>

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale et les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ont été respectées.

## 2.1.7. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 2.1.7.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	5'274.00	5'256.50	0.3%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	78'511.90	93'795.70	-16.3%
Parts du pool impôt anticipé	930'964.97	2'959'652.79	-68.5%
Avoirs auprès de destinataires	23'198.90	45'773.35	-49.3%
<b>Total autres créances</b>	<b>1'037'949.77</b>	<b>3'104'478.34</b>	<b>-66.6%</b>

### 2.1.7.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	22'323'229.62	37'056'877.74	-39.8%
Engagements auprès d'autres branches	2'931'278.44	15'747'619.37	-81.4%
Impôt à la source et impôt anticipé	315'721.65	229'584.72	37.5%
Engagements à l'égard de tiers	452'480.61	457'023.65	-1.0%
<b>Total autres engagements</b>	<b>26'022'710.32</b>	<b>53'491'105.48</b>	<b>-51.4%</b>

### 2.1.7.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Autres provisions non techniques	22'887.00	22'887.00	0.0%
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>22'887.00</b>	<b>22'887.00</b>	<b>0.0%</b>

### 2.1.7.4. Autres recettes

Autres recettes	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
Réception ultérieure dividende de faillite	0.00	29.90	-100.0%
Commission de traitement impôt à la source	53'631.93	69'195.05	-22.5%
Bénéfices de liquidations	276'639.95	0.00	-----
Divers/autres recettes	490.00	0.00	-----
<b>Total recettes diverses</b>	<b>330'761.88</b>	<b>69'224.95</b>	<b>377.8%</b>
<b>Total autres recettes</b>	<b>330'761.88</b>	<b>69'224.95</b>	<b>377.8%</b>

### 2.1.7.5. Autres charges

Autres charges	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
Amortissement de cotisations non recouvrables	386'000.00	164'000.00	135.4%
Amortissement de prestations non recouvrables	4'069.10	3'949.80	3.0%
Frais généraux	466.96	0.00	-----
Autres charges	2'362.30	2'319.12	1.9%
<b>Total charges diverses</b>	<b>392'898.36</b>	<b>170'268.92</b>	<b>130.8%</b>
<b>Total autres charges</b>	<b>392'898.36</b>	<b>170'268.92</b>	<b>130.8%</b>

### 2.1.7.6. Frais administratifs

Les frais administratifs sont en recul de 11,6% et s'inscrivent à 6,23 millions de francs, principalement en raison de la baisse des frais de projet de quelque 0,74 million de francs. L'année précédente, divers projets de grande et de petite taille comme «Standardisation de l'échange de données (Eldap)» ou «IT General Controls» avaient été mis en oeuvre. Au cours de l'exercice sous revue, la branche CLP n'a pas lancé de projets d'envergure.

Dépenses administratives	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
<b>Frais administratifs organes d'exécution</b>	<b>5'721'739.21</b>	<b>6'566'928.10</b>	<b>-12.9%</b>
<b>Frais administratifs Fondation</b>	<b>505'197.55</b>	<b>473'609.90</b>	<b>6.7%</b>
Direction	255'964.80	244'324.20	4.8%
Conseil de fondation	12'935.75	7'712.45	67.7%
Autres dépenses Fondation	129'670.00	64'193.00	102.0%
Frais des projets	64'369.40	61'285.40	5.0%
Révision	37'257.60	63'045.50	-40.9%
Expert	0.00	6'149.35	-100.0%
Autres honoraires	5'000.00	26'900.00	-81.4%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>6'226'936.76</b>	<b>7'040'538.00</b>	<b>-11.6%</b>

Les frais administratifs par compte ont nettement baissé et s'élèvent, en moyenne, à 8.11 francs (année précédente: 9,70 francs).

Au cours de l'exercice sous revue, il a été renoncé pour la première fois à prélever des cotisations de gestion; les frais (69'980 francs) mentionnés ci-dessous proviennent encore des années précédentes. Les frais des comptes de libre passage ont donc été entièrement financés par le rendement du capital.

Financement des frais administratifs	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
Contributions aux frais des assurés	69'980.00	6'458'460.00	-98.9%
Financement par le produit du capital	6'156'956.76	582'078.00	957.8%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>6'226'936.76</b>	<b>7'040'538.00</b>	<b>-11.6%</b>

## 2.2. Comptes annuels 2011

### 2.2.1. Bilan et compte d'exploitation

#### 2.2.1.1. Bilan comptes de libre passage

	Indice Annexe	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placement de la fortune</b>		<b>5'407'586'097.68</b>	<b>4'920'981'538.72</b>
Liquidités		76'499'414.71	66'218'159.09
Autres créances	6.7	1'037'949.77	3'104'478.34
Placements de capitaux	6.6.4	5'328'386'683.70	4'849'165'827.04
Liquidités/marché monétaire CHF		1'409'307'187.55	1'292'344'594.74
Obligations Suisse		1'757'339'524.80	1'399'878'835.98
Obligations monde		887'767'100.60	751'559'498.61
Actions Suisse		164'371'664.03	195'249'134.67
Actions monde		460'897'133.79	510'093'330.90
Actions marchés émergents		40'225'409.46	48'976'051.52
Matières premières		55'637'497.98	117'776'002.20
Hedge Funds		144'012'228.63	126'232'694.15
Valeurs immobilières Suisse		349'064'484.63	362'249'018.67
Valeurs immobilières monde		91'549'470.00	0.00
FX Overlay		-31'785'017.77	44'806'665.60
Matériel d'exploitation		1'662'049.50	2'493'074.25
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>13'608.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>5'407'599'705.68</b>	<b>4'920'981'538.72</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>		<b>26'106'460.48</b>	<b>53'499'040.97</b>
Prestations de libre passage et rentes		83'750.16	7'935.49
Autres engagements	6.7	26'022'710.32	53'491'105.48
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>265'234.66</b>	<b>237'165.46</b>
<b>Provisions non techniques</b>	6.7	<b>22'887.00</b>	<b>22'887.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>5'232'757'744.10</b>	<b>4'748'274'697.88</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	6.5.2	5'161'266'744.10	4'702'589'697.88
Provisions techniques	6.5.6	71'491'000.00	45'685'000.00
<b>Réserve pour fluctuation des cours</b>		<b>148'447'379.44</b>	<b>118'947'747.41</b>
<b>Découvert/fonds disponibles</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Etat au début de la période		0.00	0.00
Capital de la Fondation		0.00	0.00
Résultat annuel		0.00	0.00
<b>Total des passifs</b>		<b>5'407'599'705.68</b>	<b>4'920'981'538.72</b>



## 2.2.1.2. Compte d'exploitation comptes de libre passage

	Indice Annexe	2011 CHF	2010 CHF
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>1'126'749'175.69</b>	<b>929'695'882.65</b>
Dépôts de libre passage	6.5.2	1'124'787'285.34	928'008'578.79
Paievements versements anticipés EPL/divorce	6.5.2	1'961'890.35	1'687'303.86
<b>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>1'126'749'175.69</b>	<b>929'695'882.65</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-101'332'839.29</b>	<b>-85'195'229.64</b>
Prestations en capital lors de la retraite		-78'479'190.15	-64'838'324.55
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-22'853'649.14	-20'356'905.09
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-615'708'949.13</b>	<b>-614'958'164.74</b>
Prestations de libre passage à la sortie	6.5.2	-600'396'891.12	-602'867'145.95
Versements anticipés EPL/divorce	6.5.2	-15'312'058.01	-12'091'018.79
<b>Flux allant aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-717'041'788.42</b>	<b>-700'153'394.38</b>
<b>Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations</b>		<b>-484'552'559.26</b>	<b>-298'230'909.24</b>
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	6.5.2	-409'707'387.27	-229'545'425.56
Dissolution/constitution de provisions techniques	6.5.6	-25'806'000.00	-23'513'000.00
Rémunération du capital épargne	6.5.2	-49'039'171.99	-45'172'483.68
<b>Résultat net de la partie assurance</b>		<b>-74'845'171.99</b>	<b>-68'688'420.97</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>		<b>110'563'897.26</b>	<b>143'601'733.94</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités		224'337.10	267'987.70
Intérêts des autres créances		0.00	600'000.00
Rémunération des placements de capitaux		115'692'638.77	146'861'435.34
Résultat liquidités/marché monétaire CHF		6'100'076.00	6'788'944.20
Résultat obligations Suisse		112'728'819.98	53'601'293.83
Résultat obligations monde		37'124'173.65	-21'041'778.53
Résultat actions Suisse		-15'747'669.68	5'664'983.46
Résultat actions monde		-28'850'013.92	7'455'988.41
Résultat actions marchés émergents		-8'382'351.81	2'932'401.42
Résultat matières premières		2'395'857.02	18'201'333.99
Résultat Hedge Funds		460'224.11	-14'899'802.39
Résultat valeurs immobilières Suisse		15'166'139.86	25'800'424.55
Résultat valeurs immobilières monde		-979'068.05	0.00
Résultat FX Overlay		-4'334'386.86	62'357'632.52
Résultat autres recettes/dépenses		10'838.47	13.88
Dépenses de gestion de la fortune		-5'353'078.61	-4'157'110.38
Charges d'intérêts		0.00	29'421.28
<b>Dissolution/constitution de provisions non techniques</b>		<b>0.00</b>	<b>2'537.00</b>
<b>Autres recettes</b>		<b>400'741.88</b>	<b>6'527'684.95</b>
Produit de prestations de services fournies		69'980.00	6'458'460.00
Autres recettes	6.7.	330'761.88	69'224.95
<b>Autres charges</b>	6.7.	<b>-392'898.36</b>	<b>-170'268.92</b>
<b>Charges administratives</b>		<b>-6'226'936.76</b>	<b>-7'040'538.00</b>
<b>Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</b>		<b>29'499'632.03</b>	<b>74'232'728.00</b>
<b>Modification de la réserve pour fluctuation des cours</b>		<b>-29'499'632.03</b>	<b>-74'232'728.00</b>
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours		-29'499'632.03	-74'232'728.00
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours		0.00	0.00
<b>Résultat annuel</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>





## 3. LPP PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

### 3.1. Aperçu

#### 3.1.1. Chiffres clés au 31.12.2011

Chiffres clés LPP	2011	2010	Ecart
Nombre d'assurés actifs	29'113	29'277	-0.6%
Nombre de rentes versées	3'175	2'781	14.2%
Nombre d'employeurs affiliés	20'483	22'653	-9.6%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	1'371'372'803.50	1'229'120'119.97	11.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	1'304'086'452.59	1'175'787'598.93	10.9%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	13'953'829.87	7'207'461.54	93.6%
Frais administratifs *	12'576'838.05	12'483'449.10	0.7%
Frais administratifs par assuré en CHF	389.52	389.40	0.0%
Rendement sur le capital moyen investi	3.92%	3.41%	14.9%
Degré de couverture: effectif	105.16%	104.54%	0.6%
Degré de couverture: théorique	117.50%	117.50%	0.0%

\* hors frais de gestion de fortune

#### 3.1.1.1. Commentaire des chiffres clés

Le nombre d'assurés a reculé de 0,6% pour atteindre 29'113. Avec 20'483, le nombre d'affiliations/entreprises (y compris affiliations sans assurés) accuse une nette baisse.

La fortune de prévoyance a progressé de 11,6% pour atteindre 1'371.37 millions de francs.

Le résultat du risque (y compris les provisions techniques) est à nouveau nettement négatif. L'évolution du risque durant l'exercice sous revue a été marquée, d'une part, par la non-couverture des frais engendrés lors des départs à la retraite (taux de conversion légal) et, d'autre part, par l'introduction des bases techniques LPP 2010 qui a entraîné des charges exceptionnelles qui, cependant, permettent de renforcer la stabilité financière de la branche LPP (réduction du taux d'intérêt technique de 3,5% à 3,0% au cours de l'exercice précédent).

Les frais administratifs par assuré sont restés inchangés à 389 francs.

Les placements de capitaux ont obtenu un rendement de 3,9% (année précédente: 3,4%). Dans l'année sous revue, les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à 2,0% (année précédente: 2,0%).

Les comptes affichent un bénéfice de 14,0 millions de francs, lequel est attribué dans son intégralité aux réserves pour fluctuation des cours.

En 2012, l'avoir de vieillesse des actifs est rémunéré au taux minimal LPP de 1,5% (contre 2,0% en 2011).

### 3.1.2. Membres actifs et rentiers

#### 3.1.2.1. Assurés actifs

Au cours de l'exercice sous revue, le nombre d'assurés a reculé de 0,6% pour atteindre 29'113 personnes (année précédente 29'277). L'effectif d'assurés par affiliation se situe à 1,4 personne (année précédente: 1,3).

Personnes assurées	31.12.2011 Nombre	31.12.2010 Nombre	Ecart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	7'257	7'764	-6.5%
Affiliations facultatives d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	21'398	21'068	1.6%
<b>Total affiliations employeurs/entreprises</b>	<b>28'655</b>	<b>28'832</b>	<b>-0.6%</b>
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	197	210	-6.2%
Indépendants, étrangers (art. 44 LPP)	0	0	-----
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	78	72	8.3%
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	183	163	12.3%
<b>Total affiliations individuelles</b>	<b>458</b>	<b>445</b>	<b>2.9%</b>
<b>Total personnes assurées</b>	<b>29'113</b>	<b>29'277</b>	<b>-0.6%</b>

#### 3.1.2.2. Rentiers

Au cours de l'année sous revue, le nombre de rentes versées a augmenté de 14,2%, progressant de 2'781 à 3'175 (année précédente: 17,0%). La hausse la plus forte a été enregistrée par les rentes de vieillesse pour lesquelles c'est avant tout le portefeuille de rentiers RA en forte croissance qui a revêtu de l'importance. L'augmentation des rentes d'invalides est du même ordre que l'année précédente et se situe à 5,9%. Le nombre de cas de prestations en suspens est pratiquement constant.

Nombre de rentes	31.12.2011 Nombre	31.12.2010 Nombre	Ecart
Rentes de vieillesse	1735	1388	25.0%
Rentes d'invalidité	774	731	5.9%
Rentes de conjoint	246	224	9.8%
Rentes d'enfant	420	438	-4.1%
<b>Total rentes</b>	<b>3'175</b>	<b>2'781</b>	<b>14.2%</b>
Cas de prestations en suspens	482	492	-2.0%

Répartition des rentes	Femmes Nombre	Hommes Nombre	Total Nombre
Rentes de vieillesse	292	1'443	1'735
Rentes d'invalidité	220	554	774
Rentes de conjoint	231	15	246
Rentes d'enfant	209	211	420
<b>Total rentes</b>	<b>952</b>	<b>2'223</b>	<b>3'175</b>

La part des femmes dans le total des rentes s'élève à 30% (année précédente: 32%) et reste par conséquent en régression.

### 3.1.2.3. Evolution du risque invalidité 2011

Le nombre de cas d'invalidité (augmentations du degré d'invalidité et versements en capital inclus) pour lesquels une prestation a été versée pour la première fois au cours de l'année sous revue a reculé de près de 6,1% (année précédente: +34,2%).

Courbe du risque	2011 Nombre	2010 Nombre	Ecart
Nouveaux cas d'invalidité	92	98	-6.1%

Les faits suivants revêtent de l'importance pour l'appréciation de l'évolution du risque invalidité:

- > Décalage dans le temps: la période entre la naissance du droit à la prestation (année de la naissance du droit) et le premier versement de la prestation s'élève, pour les effectifs de l'Institution supplétive, en moyenne à environ 4,5 ans.
- > Cas en suspens dans l'administration: du fait du manque de ressources dans l'administration, il est possible qu'un nombre plus faible de cas, pour lesquels la prestation est versée pour la première fois, soit traité et que, par conséquent, le nombre de cas de prestations en suspens augmente fortement. Au cours de l'exercice sous revue, leur nombre est resté pratiquement constant.
- > Pratique restrictive de l'AI: la pratique plus restrictive de l'assurance-invalidité souvent citée devrait se manifester dans un recul général des nouveaux rentiers. Cependant, un tel effet n'est actuellement pas encore perceptible.

#### 3.1.2.4. Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Etant donné que le renchérissement a été négatif au cours de la période pertinente pour le calcul, le Conseil de fondation a décidé qu'il n'y aurait pas d'adaptation au 1.1.2012.

Il a été renoncé à l'adaptation des rentes de vieillesse et de risque après l'âge de la retraite pour les raisons suivantes:

- > Le degré de couverture théorique n'est pas atteint.
- > Les perspectives incertaines des marchés de capitaux exigent une grande retenue.
- > Les rentes reposent sur une rémunération de 3,0%, alors que les avoirs de vieillesse des actifs sont respectivement rémunérés en 2011 et en 2012 au taux d'intérêt minimal LPP de 2,0% et de 1,5%.

#### 3.1.2.5. Employeurs affiliés (prévoyance LPP)

Les employeurs ne peuvent s'affilier à l'institution supplétive que dans la branche prévoyance LPP.

Outre les employeurs, la branche prévoyance LPP accepte aussi des particuliers s'ils remplissent les conditions prévues par la loi.

Le nombre total d'affiliations (employeurs, indépendants et maintien facultatif de l'assurance) a baissé pour atteindre 20'483.

Entreprises/affiliations	31.12.2011 Nombre	31.12.2010 Nombre	Ecart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	5'220	5'801	-10.0%
Affiliations d'office en suspens	1'451	2'424	-40.1%
Affiliations facultatives d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	12'291	13'046	-5.8%
<b>Total employeurs/entreprises</b>	<b>18'962</b>	<b>21'271</b>	<b>-10.9%</b>
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	211	229	-7.9%
Indépendants, étrangers (art. 44 LPP)	0	0	----
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	88	85	3.5%
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	235	219	7.3%
<b>Total affiliations individuelles</b>	<b>534</b>	<b>533</b>	<b>0.2%</b>
<b>Affiliations résiliées seulement avec rentes</b>	<b>987</b>	<b>849</b>	<b>16.3%</b>
<b>Total entreprises/affiliations</b>	<b>20'483</b>	<b>22'653</b>	<b>-9.6%</b>

### 3.1.3. Mode de mise en œuvre du but

#### 3.1.3.1. Commentaire des plans de prévoyance

La branche prévoyance LPP offre sept plans. Le plan AN s'applique à toutes les affiliations d'entreprises, le plan MA, aux salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP), le plan SE, aux indépendants (art. 44 LPP). Les plans WG, WA, WO et WR permettent le maintien de l'assurance selon l'art. 47 LPP<sup>1</sup>. Le plan WR est ouvert aux personnes désireuses de maintenir leur assurance quand elles ne sont plus assujetties à l'assurance obligatoire pour les risques des personnes au chômage (voir chiffre 4.1.3.1., plan AL).

Il s'agit, dans leur totalité, de plans régis par la primauté des cotisations selon la LPP: tant les prestations de vieillesse que celles pour décès et invalidité dépendent de l'épargne individuelle, disponible ou projetée.

#### 3.1.3.2. Financement, méthode de financement

Dans les plans AN et MA, l'employeur prend en charge la moitié des cotisations, le salarié, l'autre moitié. Dans les plans d'assurance facultative (SE, WG, WA, WO et WR), la cotisation totale est acquittée par l'assuré.

### 3.1.4. Placements de capitaux

#### 3.1.4.1. Stratégie de placement

La couverture de change a été étendue à compte du 01.01.2011. Ainsi, les risques de change (EUR, USD, GBP, JPY, CAD, AUD, SEK, DKK) dans les secteurs obligations Monde, actions Monde, hedge funds et commodities sont désormais couverts à 85% (avec une fourchette allant de 75% à 95%) dans le cadre d'un FX Overlay.

Pour le reste, la stratégie de placement LPP est restée inchangée durant toute l'année 2011.

#### 3.1.4.2. Répartition des placements (allocation des actifs)

La stratégie de placement LPP est statique et donc anticyclique. En raison du franc fort et de l'atonie des marchés des actions, les fourchettes stratégiques inférieures ont été atteintes au milieu de l'année dans les catégories obligations et actions, ce qui a déclenché des achats de l'ordre de 26,5 millions de francs pour les obligations Suisse, de 37 millions de francs pour les obligations Monde (en mai et en juillet) ainsi que de 14 millions de francs pour les actions Suisse et de 41 millions de francs pour les actions Monde (en août).

En septembre, les actions se sont bien reprises, notamment en raison de l'intervention de la Banque nationale sur le marché des devises. De ce fait, la fourchette stratégique supérieure a été atteinte dans les secteurs obligations Monde et actions Monde, ce qui a déclenché des ventes pour un volume de 15,5 millions de francs (obligations Monde) et de 16,5 millions (actions Monde). Il en a résulté une prise de bénéfices rapide sur les actions Monde.

#### 3.1.4.3. Afflux de capitaux

L'afflux de capitaux net dans le secteur LPP a été très satisfaisant à près de 100 millions de francs, même si ce montant est légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

---

<sup>1</sup> Plan WG: maintien de la prévoyance complète; plan WA: maintien de l'épargne pour la vieillesse avec exemption de cotisations en cas d'invalidité; plan WO: maintien de l'épargne pour la vieillesse sans exemption de cotisations (épargne seule).

Afflux de capitaux	2011 en CHF	2010 en CHF	Ecart
Afflux net*	96'913'171.52	112'863'188.18	-14.1%

\* cotisations moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales, ni régularisations

#### 3.1.4.4. Performance

Par rapport au capital investi en moyenne de 1,14 milliard de francs, l'année 2011 a enregistré un rendement total de 3,9% contre 3,4% l'année précédente.

#### 3.1.5. Risques actuariels / Couverture du risque / Degré de couverture

##### 3.1.5.1. Type de couverture du risque, réassurances

Depuis le 01.01.2005, la fondation est entièrement autonome. La branche prévoyance LPP couvre elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité, de même que les risques de placement de la fortune.

##### 3.1.5.2. Développement et rémunération de l'avoir d'épargne dans la primauté des cotisations

Développement de l'avoir d'épargne	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
<b>Etat de l'avoir d'épargne au 1.1.</b>	<b>760'603'598.93</b>	<b>710'004'826.80</b>	<b>7.1%</b>
Cotisations d'épargne salariés	37'044'571.70	34'790'056.30	6.5%
Cotisations d'épargne employeurs	58'463'443.70	55'927'060.00	4.5%
Autres cotisations et dépôts	2'594'750.00	2'701'463.35	-4.0%
Dépôts de libre passage (y compris nouvelles affiliations)	195'154'787.96	174'281'863.93	12.0%
Paiement versements anticipés EPL/divorce	382'579.50	434'828.90	-12.0%
Rachat années cotisation/répartition mesures spéciales, etc.	3'087'690.80	1'941'013.00	59.1%
Prestations de libre passage à la sortie	-125'049'564.82	-117'514'433.90	6.4%
Versements anticipés EPL/divorce	-3'024'047.20	-4'947'785.30	-38.9%
Résiliation du contrat d'affiliation	-26'303'469.26	-17'243'858.05	52.5%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-122'506'300.42	-92'983'984.50	31.7%
Solde d'autres cotisations et dépôts/corrections	0.00	56'442.05	-100.0%
Rémunération du capital épargne 2.0% (ann. préc.: 2.0%)	13'559'411.70	13'156'106.35	3.1%
<b>Total capital de prévoyance assurés actifs</b>	<b>794'007'452.59</b>	<b>760'603'598.93</b>	<b>4.4%</b>

Les avoirs d'épargne ont été rémunérés à 2,0% (année précédente: 2,0%). Ce taux correspond au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral.

##### 3.1.5.3. Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Somme des avoirs de vieillesse LPP	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
<b>Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)</b>	<b>687'500'350.00</b>	<b>659'942'782.00</b>	<b>4.2%</b>
Taux d'intérêt minimum LPP	2.00%	2.00%	0.0%

Sur l'ensemble du capital de prévoyance des assurés actifs, de 794 millions de francs, environ 87% (année précédente: également 87%) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP.



### 3.1.5.4. Développement de la réserve mathématique pour les rentiers

Développement de la réserve mathématique (RM)	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
<b>Réserve mathématique au 01.01.</b>	<b>297'368'000.00</b>	<b>231'035'000.00</b>	<b>28.7%</b>
Corrections rentes de vieillesse, d'invalidité et de survivants	-951'179.85	802'969.94	-218.5%
Prestations versées*	-21'660'907.20	-22'337'103.85	-3.0%
Réserves mathématiques versées à la résiliation du contrat	-1'419'047.95	-831'078.40	70.7%
Rémunération des réserves mathématiques**	8'777'000.00	8'261'000.00	6.2%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	9'243'893.00	10'000'017.06	-7.6%
Augmentation RM provenant d'avoirs de vieillesse (rentes de vieillesse)	66'100'242.00	52'282'195.25	26.4%
Augmentation RM provenant de l'abaissement de l'intérêt technique	0.00	18'155'000.00	-100.0%
Augmentation RM provenant du changement de bases	14'572'000.00	0.00	----
<b>Total capital de prévoyance rentiers au 31.12.</b>	<b>372'030'000.00</b>	<b>297'368'000.00</b>	<b>25.1%</b>

\* Contient les prestations réglementaires pour les rentes en cours de 23,02 millions de francs ainsi qu'un montant net de 1,36 million de francs pour les avoirs d'épargne des passifs

\*\* 2010: rémunération des réserves mathématiques: 8,988 millions de francs, gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: 0,727 millions de francs

\*\* 2011: rémunération des réserves mathématiques: 9,701 millions de francs, gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: 0,924 millions de francs

Les réserves mathématiques pour les rentiers ont augmenté de 25,1% (année précédente: 28,7%). Les points suivants ont été déterminants:

- > Augmentation de la réserve mathématique liée aux avoirs de vieillesse (rentes de vieillesse): suite à la forte croissance actuelle du portefeuille des rentiers RA, la constitution de réserves pour les nouveaux rentiers a affiché une augmentation notable.
- > Changement de bases: l'introduction des bases techniques LPP 2010 a entraîné la constitution de réserves supplémentaires de 14,57 millions de francs pour les rentes en cours.
- > Taux d'intérêt technique: l'abaissement du taux d'intérêt technique de 3,5% à 3,0% entraîne la constitution de réserves supplémentaires de 18,16 millions de francs pour les rentes en cours.

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

Réserve mathématique	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Réserves mathématiques pour rentes de vieillesse	265'246'000.00	196'189'000.00	35.2%
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité*	76'508'000.00	73'159'000.00	4.6%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	23'647'000.00	21'237'000.00	11.3%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	6'629'000.00	6'783'000.00	-2.3%
<b>Total capital de prévoyance rentiers</b>	<b>372'030'000.00</b>	<b>297'368'000.00</b>	<b>25.1%</b>

\* La réserve mathématique des rentes d'invalidité en cours, mentionnée ci-dessus, correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité à vie, sous déduction de l'avoir de vieillesse faisant partie de ladite rente. Ce dernier figure dans les avoirs d'épargne jusqu'à la retraite du rentier concerné.

L'évolution de la réserve mathématique des rentes en cours est marquée par l'introduction des bases techniques LPP 2010 et par l'augmentation des rentes de vieillesse du fait de la croissance du portefeuille RA.

Les détails se présentent comme suit:

- > Le besoin de constitution de réserves supplémentaires engendré par l'introduction des bases techniques LPP 2010 est le plus visible pour les rentes de vieillesse et d'invalidité où il représente respectivement 12,8 millions et 1,3 million de francs.
- > Le portefeuille de bénéficiaires de rentes RA compte actuellement quelque 970 rentiers avec une réserve mathématique d'environ 154 millions de francs (année précédente: 730 rentiers avec une réserve mathématique d'environ 109 millions de francs). Il représente donc plus de la moitié de l'ensemble de l'effectif des bénéficiaires de rentes de vieillesse.

### 3.1.5.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle date du 20.02.2012.

Elle montre que le résultat du risque des actifs a à nouveau été positif, que le résultat des intérêts a été satisfaisant, mais que les années 2009-2011 n'ont compensé qu'environ 60% des pertes de 2008 et qu'un gain de coûts notable a été réalisé pour la troisième fois consécutive. Malgré tout, l'objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeur est encore loin d'être atteint, si bien que la pleine capacité de risque financière n'est pas encore atteinte.

L'expertise indique par ailleurs que le taux de conversion excessif a entraîné des pertes à la retraite de 7 millions de francs et que la provision pour le préfinancement de ces pertes à la suite du passage aux bases techniques LPP 2010 a dû être augmentée d'environ 11,2 millions de francs.

Enfin, l'expertise démontre que la part des réserves mathématiques des rentiers par rapport à l'ensemble des capitaux de prévoyance est de 29% (année précédente: 25%). La capacité risque structurelle peut donc continuer à être qualifiée de bonne, même s'il y a lieu de prêter attention à ce risque, notamment du fait de la répartition des classes d'âge des assurés actifs.

### 3.1.5.6. Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes

#### 3.1.5.6.1. Provisions techniques

Développement des provisions techniques	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
<b>Provisions techniques au 01.01</b>	<b>117'816'000.00</b>	<b>92'944'000.00</b>	<b>26.8%</b>
Modification provision pour changement de tarif	-6'012'000.00	2'928'000.00	-305.3%
Modification provision pour pour taux de conversion	11'200'000.00	10'383'000.00	7.9%
Modification provision pour cas AI en suspens	-1'014'000.00	4'749'000.00	-121.4%
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	306'000.00	2'889'000.00	-89.4%
Modification provision pour fluctuations du risque	15'732'000.00	1'925'000.00	717.2%
Modification provision pour cas de surassurance	21'000.00	1'998'000.00	-98.9%
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>138'049'000.00</b>	<b>117'816'000.00</b>	<b>17.2%</b>

Les provisions techniques ont été portées à 138 millions de francs, principalement en raison de l'introduction des bases techniques LPP 2010 et de l'évolution positive du risque des actifs.

La provision pour changement de tarif a été totalement dissoute à la suite de l'introduction des bases techniques LPP 2010 et va être reconstituée conformément à la pratique usuelle et pour tenir compte de l'espérance de vie croissante.

La provision pour pertes dues au taux de conversion a dû être augmentée une nouvelle fois de 11,2 millions de francs du fait de l'introduction des bases techniques LPP 2010.

La provision pour fluctuations du risque augmente de quelque 15,7 millions de francs grâce à l'évolution positive du risque des actifs; elle est donc ainsi presque totalement constituée.

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

Provisions techniques	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Provision pour changement de tarif (0.5% resp. bzw. 2.5%)	1'970'000.00	7'982'000.00	-75.3%
Provision pour taux de conversion	30'692'000.00	19'492'000.00	57.5%
Provision pour cas AI en suspens	28'894'000.00	29'908'000.00	-3.4%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	46'674'000.00	46'368'000.00	0.7%
Provision pour cas de surassurance	3'709'000.00	3'688'000.00	0.6%
Provision pour fluctuations du risque	26'110'000.00	10'378'000.00	151.6%
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>138'049'000.00</b>	<b>117'816'000.00</b>	<b>17.2%</b>

#### 3.1.5.7. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture a légèrement augmenté à 105,2%. Selon la stratégie de placement, le degré de couverture théorique s'élève à 117,5%.

Degré de couverture	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance nécessaires et provision technique	1'304'086'452.59	1'175'787'598.93	10.9%
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'304'086'452.59	1'175'787'598.93	10.9%
Réserve pour fluctuation des cours	67'281'350.91	53'327'521.04	26.2%
Fonds disponibles	5'000.00	5'000.00	0.0%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	1'371'372'803.50	1'229'120'119.97	11.6%
<b>Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)</b>	<b>105.16%</b>	<b>104.54%</b>	<b>0.6%</b>

### 3.1.6. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

#### 3.1.6.1. Présentation des placements par catégorie de placement

Catégorie de placements	Stratégie	Fourchettes*		Valeur marchande en CHF 31.12.2011	Quote part effective
		min.	max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	1.0%	0.0%	10.0%	56'210'172	4.5%
Obligations Suisse	45.0%	40.0%	50.0%	546'727'627	44.2%
Obligations monde	21.5%	19.0%	24.0%	257'761'018	20.8%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	66'138'387	5.3%
Actions monde	12.5%	10.0%	15.0%	160'567'263	13.0%
Actions marchés émergents	1.0%	0.5%	1.5%	9'084'703	0.7%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	9.0%	75'742'909	6.1%
Valeurs immobilières monde	2.0%	0.0%	2.5%	21'304'995	1.7%
Hedge Funds	3.0%	2.0%	4.0%	32'999'367	2.7%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	23'143'425	1.9%
FX Overlay	----	----	----	-11'449'811	-0.9%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>1'238'230'056</b>	<b>100.0%</b>

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale et les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ont été respectées.

#### 3.1.6.2. Commentaire des placements auprès des employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

Aucun placement n'a été effectué auprès des employeurs affiliés. Cependant, du fait de la nature de l'activité, cette somme est de facto placée auprès des employeurs en raison des arriérés de cotisations de 131 millions de francs (année précédente: 138 millions de francs), soit 91% des cotisations annuelles (année précédente: 97%). Si les sommes en souffrance ne peuvent être recouvrées selon la procédure d'encaissement, le Fonds de garantie assure la couverture.

Cotisations en souffrance	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
<b>Total cotisations en souffrance</b>	<b>131'340'925.41</b>	<b>138'432'743.45</b>	<b>-5.1%</b>
Intérêts sur les cotisations en souffrance	0.00	0.00	----
Cotisations des salariés et des employeurs	144'045'719.35	142'945'211.60	0.8%
<b>Part des impayés dans les cotisations annuelles</b>	<b>91.18%</b>	<b>96.84%</b>	<b>-5.8%</b>

Les réserves de cotisations des employeurs sont affectées aux différentes affiliations. Il s'agit exclusivement de réserves de cotisations des employeurs sans renonciation d'utilisation.

Réserves de cotisations patronales	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
État des réserves de cotisations patronales au 01.01.	203'599.15	205'982.15	-1.2%
Affectation	64'372.30	24'109.00	167.0%
Utilisation	-28'138.00	-28'402.50	-0.9%
Intérêts 1.0% (année précédente: 1.0%)	2'021.20	1'910.50	5.8%
<b>Total réserves de cotisations patronales</b>	<b>241'854.65</b>	<b>203'599.15</b>	<b>18.8%</b>

### 3.1.7. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

#### 3.1.7.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	103'587.75	102'968.37	0.6%
Avoirs auprès d'autres branches	5'914'205.22	12'031'462.02	-50.8%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	213'568.85	663'633.23	-67.8%
Avoirs auprès du Fonds de garantie	29'972'263.41	19'829'255.17	51.2%
Avoirs auprès de destinataires	72'018.80	101'449.65	-29.0%
<b>Total autres créances</b>	<b>36'282'414.68</b>	<b>32'736'135.21</b>	<b>10.8%</b>

L'avoir auprès du Fonds de garantie se monte à 26,962 millions de francs (année précédente: 15,995 millions de francs) pour les cas d'insolvabilité, 0,602 million de francs pour les sinistres selon l'article 12 LPP (année précédente: 1,704 million) et 2,408 millions de francs pour la compensation de la structure d'âge (année précédente: 2,129 millions).

#### 3.1.7.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	3'388'716.02	13'678'170.06	-75.2%
Impôt à la source et impôt anticipé	315'519.83	212'112.08	48.8%
Cotisations payées d'avance par les entreprises	2'963'148.01	3'591'472.31	-17.5%
Engagements à l'égard de tiers	1'881'743.83	5'351'831.82	-64.8%
<b>Total autres engagements</b>	<b>8'549'127.69</b>	<b>22'833'586.27</b>	<b>-62.6%</b>

#### 3.1.7.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Provision pour compensation de la structure d'âge	1'425'458.28	0.00	-----
Ducroire sur remboursement	36'009.40	50'724.85	-29.0%
Ducroire sur cas d'insolvabilité	1'348'085.50	799'772.15	68.6%
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>2'809'553.18</b>	<b>850'497.00</b>	<b>230.3%</b>

Le Conseil de fondation a décidé le 03.12.2010, avec un taux de couverture de 105%-109,9%, de mettre en réserve la moitié des subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge défavorable et d'utiliser ces fonds dans les années à venir pour réduire paritairement les cotisations de risque dans les classes de cotisation supérieures.

### 3.1.7.4. Autres recettes

Autres recettes	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
Indemnités reçues du Fonds de garantie pour insolvabilités	25'096'485.98	12'858'865.66	95.2%
Indemnités reçues du Fonds de garantie art. 12	1'315'056.70	3'257'893.55	-59.6%
Demande Fonds de garantie art. 12	5'250.00	12'000.00	-56.3%
Augmentation/diminution Fonds de garantie art. 12	1'205'768.70	2'835'419.20	-57.5%
Produit des intérêts du compte courant Fonds de garantie	104'038.00	410'474.35	-74.7%
<b>Total recettes transactions avec le Fonds de garantie</b>	<b>26'411'542.68</b>	<b>16'116'759.21</b>	<b>63.9%</b>
Réception ultérieure dividende de faillite	930'404.64	1'403'072.16	-33.7%
Commission de traitement impôt à la source	15'210.02	20'557.95	-26.0%
Divers/autres recettes	73'770.64	188'728.81	-60.9%
<b>Total recettes diverses</b>	<b>1'019'385.30</b>	<b>1'612'358.92</b>	<b>-36.8%</b>
<b>Total autres recettes</b>	<b>27'430'927.98</b>	<b>17'729'118.13</b>	<b>54.7%</b>

Au cours de l'exercice sous revue, 1'415 procédures d'insolvabilité ont été introduites auprès du Fonds de garantie pour un montant de 25,096 millions de francs (l'année précédente: 797 procédures pour un montant de 12,861 millions de francs).

Pour les sinistres conformément à l'article 12 LPP, sept procédures ont été introduites pour un montant total de 0,512 million de francs (l'année précédente: 17 cas pour un montant total de 3,37 millions).

### 3.1.7.5. Autres charges

Autres charges	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
Dividende ultérieur de faillite au Fonds de garantie	1'511'786.44	1'912'893.62	-21.0%
Dépenses pour insolvabilités	24'515'104.18	12'349'044.20	98.5%
Dédommagements fonds de garantie à l'assurance pour insolvabilité	13'351'233.05	8'967'390.07	48.9%
Dédommagements fonds de garantie insuffisants pour insolvabilité	630'100.78	760'570.42	-17.2%
Modification fonds de garantie insolvabilité	10'533'770.35	2'621'083.71	301.9%
Bonification pour compensation structure d'âge fonds de garantie aux employeurs	1'722'732.60	2'847'419.20	-39.5%
<b>Total charges transactions avec le Fonds de garantie</b>	<b>27'749'623.22</b>	<b>17'109'357.02</b>	<b>62.2%</b>
Amortissement de cotisations non recouvrables	330'974.26	510'190.78	-35.1%
Amortissement de prestations non recouvrables	16'634.70	825.15	1916.0%
Amortissement de l'indemnité art. 12	3'453.80	55'243.20	-93.7%
Frais de chèques postaux	42'376.80	35'562.90	19.2%
Paiement cotisation par la réserve de contributions patronales	3'994.10	16'043.50	-75.1%
Frais généraux	1'395'057.95	840'909.03	65.9%
Autres dépenses	2'325.11	39.42	5798.3%
<b>Total charges diverses</b>	<b>1'794'816.72</b>	<b>1'458'813.98</b>	<b>23.0%</b>
<b>Total autres charges</b>	<b>29'544'439.94</b>	<b>18'568'171.00</b>	<b>59.1%</b>

En contrepartie, le Fonds de garantie a versé un montant total de 13,351 millions de francs pour 863 cas d'insolvabilité traités (année précédente: 527 cas pour un montant total de 8,967 millions de francs).

Pour les sinistres au sens de l'article 12 LPP, le Fonds de garantie a effectué des versements à concurrence de 1,723 million de francs (année précédente: 2,847 millions).

### 3.1.7.6. Dépenses administratives

Avec 12,58 millions de francs (année précédente: 12,48 millions), les dépenses administratives se sont légèrement accrues. Les frais en hausse pour le projet «Apollo 2» et pour l'assainissement d'anciennes charges, qui se montent à 0,56 million de francs, ont pu être pratiquement compensés par la réduction du budget des agences régionales prévue contractuellement (0,44 million).

Dépenses administratives	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
<b>Frais administratifs organes d'exécution</b>	<b>10'751'404.95</b>	<b>10'632'110.05</b>	<b>1.1%</b>
<b>Frais administratifs Fondation</b>	<b>1'825'433.10</b>	<b>1'851'339.05</b>	<b>-1.4%</b>
Direction	1'194'502.25	1'211'793.20	-1.4%
Conseil de fondation	60'366.75	35'991.40	67.7%
Autres dépenses Fondation	20'973.00	22'902.50	-8.4%
Frais des projets	300'390.65	285'998.50	5.0%
Révision	163'498.05	186'748.55	-12.5%
Expert	81'194.40	86'090.75	-5.7%
Autres honoraires	4'508.00	21'814.15	-79.3%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>12'576'838.05</b>	<b>12'483'449.10</b>	<b>0.7%</b>

Les coûts par personne assurée (actifs et rentiers, état au 31.12.2011) sont restés inchangés à 389 francs (année précédente: 389 francs).

Au cours de l'année sous revue, les dépenses administratives de 12,58 millions de francs ont pu être financées intégralement par les cotisations. Il en résulte un gain de 5,76 millions de francs, bien que le taux de cotisation ait été réduit significativement. Cette année encore, le Fonds de garantie n'a pas eu à couvrir de déficit des frais d'administration.

Financement des frais administratifs	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
Contributions ordinaires assurés et employeurs	11'507'031.00	16'525'384.25	-30.4%
Participations aux frais pour débours	6'830'624.75	5'877'413.71	16.2%
Couverture du déficit par le fonds du garantie	0.00	0.00	-----
Bénéfice	-5'760'817.70	-9'919'348.86	-41.9%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>12'576'838.05</b>	<b>12'483'449.10</b>	<b>0.7%</b>

## 3.2. Comptes annuels 2011

### 3.2.1. Bilan et compte d'exploitation

#### 3.2.1.1. Bilan Prévoyance LPP

	Indice Annexe	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placement de la fortune</b>		<b>1'428'376'568.77</b>	<b>1'294'096'700.38</b>
Liquidités		19'712'067.46	25'735'595.73
Créances sur les cotisants	6.7	131'340'925.41	138'432'743.45
Autres créances	6.7	36'282'414.68	32'736'135.21
Placements de capitaux	6.6.4	1'238'230'055.78	1'094'475'567.83
Liquidités/marché monétaire CHF		56'210'172.23	25'654'444.13
Obligations Suisse		546'727'626.92	482'901'617.42
Obligations monde		257'761'017.92	224'724'775.90
Actions Suisse		66'138'386.84	54'968'505.50
Actions monde		160'567'263.32	136'756'184.27
Actions marchés émergents		9'084'703.42	11'060'991.13
Matières premières		23'143'424.77	22'723'541.08
Hedge Funds		32'999'366.51	29'809'435.27
Valeurs immobilières Suisse		75'742'909.49	91'857'770.58
Valeurs immobilières monde		21'304'995.00	0.00
FX Overlay		-11'449'810.64	14'018'302.55
Matériel d'exploitation		2'811'105.44	2'716'658.16
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>88'432.00</b>	<b>20'253.75</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>1'428'465'000.77</b>	<b>1'294'116'954.13</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>		<b>53'743'691.82</b>	<b>63'657'698.93</b>
Prestations de libre passage et rentes		45'194'564.13	40'824'112.66
Autres engagements	6.7	8'549'127.69	22'833'586.27
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>297'097.62</b>	<b>285'039.08</b>
<b>Réserve de contributions patronales</b>	6.6.8	<b>241'854.65</b>	<b>203'599.15</b>
<b>Provisions non techniques</b>	6.7	<b>2'809'553.18</b>	<b>850'497.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>1'304'086'452.59</b>	<b>1'175'787'598.93</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	6.5.2	794'007'452.59	760'603'598.93
Capital de prévoyance rentiers	6.5.4	372'030'000.00	297'368'000.00
Provisions techniques	6.5.6	138'049'000.00	117'816'000.00
<b>Réserve pour fluctuation des cours</b>		<b>67'281'350.91</b>	<b>53'327'521.04</b>
<b>Fonds disponibles (dont CHF 5'000.00 capital de fondation)</b>		<b>5'000.00</b>	<b>5'000.00</b>
Etat au début de la période		0.00	0.00
Capital de la Fondation		5'000.00	5'000.00
Résultat annuel		0.00	0.00
<b>Total des passifs</b>		<b>1'428'465'000.77</b>	<b>1'294'116'954.13</b>



### 3.2.1.2. Compte d'exploitation prévoyance LPP

	Indice Annexe	2011 CHF	2010 CHF
<b>Cotisations et dépôts ordinaires et autres</b>		<b>150'511'977.04</b>	<b>150'908'650.55</b>
Cotisations salariés		62'179'221.80	61'607'660.95
Cotisations employeurs		81'866'497.55	81'337'550.65
Dépôts uniques et sommes de rachat		3'087'690.80	1'941'013.00
Dédommagement Fonds de garantie pour cas de l'art. 12		511'713.90	3'369'926.45
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure		2'802'480.69	2'628'390.50
Versements à la réserve de contributions patronales		64'372.30	24'109.00
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>195'537'367.46</b>	<b>174'716'692.83</b>
Dépôts de libre passage		195'154'787.96	174'281'863.93
Paievements versements anticipés EPL/divorce		382'579.50	434'828.90
<b><i>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</i></b>		<b><i>346'049'344.50</i></b>	<b><i>325'625'343.38</i></b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-80'739'061.80</b>	<b>-59'729'191.45</b>
Rentes de vieillesse		-15'309'396.40	-11'821'973.35
Rentes de survivants		-1'143'486.60	-1'042'136.00
Rentes d'invalidité		-5'580'514.60	-5'520'772.30
Rentes pour enfants		-822'435.60	-902'531.85
Prestations en capital lors de la retraite		-56'475'458.50	-39'166'771.65
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-1'407'770.10	-1'275'006.30
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-155'820'273.13</b>	<b>-140'549'514.65</b>
Prestations de libre passage à la sortie		-125'049'564.82	-117'514'433.90
Versements anticipés EPL/divorce		-3'024'047.20	-4'947'785.30
Versements à la dissolution du contrat		-27'746'661.11	-18'087'295.45
<b><i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i></b>		<b><i>-236'559'334.93</i></b>	<b><i>-200'278'706.10</i></b>
<b>Dissolution/constitution</b>		<b>-128'335'087.96</b>	<b>-141'799'478.63</b>
<b>capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations</b>			
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	6.5.2	-19'844'441.96	-37'442'665.78
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	6.5.4	-74'662'000.00	-66'333'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	6.5.6	-20'233'000.00	-24'872'000.00
Rémunération du capital épargne	6.5.2	-13'559'411.70	-13'156'106.35
Dissolution/constitution de réserves de cotisations		-36'234.30	4'293.50
<b>Dépenses d'assurances</b>		<b>-441'418.54</b>	<b>-532'062.10</b>
Cotisations au Fonds de garantie		-441'418.54	-532'062.10
<b>Résultat net de la partie assurance</b>		<b>-19'286'496.93</b>	<b>-16'984'903.45</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>		<b>43'059'108.24</b>	<b>31'423'272.05</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités		18'265.81	19'014.60
Intérêts des autres créances		1'212'509.00	887'519.36
Rémunération des placements de capitaux		44'550'046.84	32'769'512.20
Résultat liquidités/marché monétaire CHF		169'076.20	290'204.69
Résultat obligations Suisse		37'533'873.25	14'023'861.05
Résultat obligations monde		11'802'367.71	-8'051'101.60
Résultat actions Suisse		-2'777'889.32	1'566'331.86
Résultat actions monde		-568'317.71	1'393'779.08
Résultat actions marchés émergents		-1'893'111.36	745'584.79
Résultat matières premières		1'268'782.60	2'715'269.55
Résultat Hedge Funds		-47'554.26	-3'270'437.99
Résultat valeurs immobilières Suisse		3'557'435.33	6'330'680.40
Résultat valeurs immobilières monde		-115'058.00	0.00
Résultat FX Overlay		-4'379'557.60	17'025'340.37
Dépenses de gestion de la fortune		-1'163'661.93	-979'153.90
Charges d'intérêts		-1'558'051.48	-1'273'620.21
<b>Dissolution/constitution de provisions non techniques</b>		<b>-1'959'056.18</b>	<b>214'181.20</b>

<b>Autres recettes</b>		<b>34'261'552.73</b>	<b>23'606'531.84</b>
Produit de prestations de services fournies		6'830'624.75	5'877'413.71
Autres recettes	6.7	27'430'927.98	17'729'118.13
<b>Autres charges</b>	6.7	<b>-29'544'439.94</b>	<b>-18'568'171.00</b>
<b>Charges administratives</b>		<b>-12'576'838.05</b>	<b>-12'483'449.10</b>
<hr/>			
<i>Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</i>		<b>13'953'829.87</b>	<b>7'207'461.54</b>
<b>Modification de la réserve pour fluctuation des cours</b>		<b>-13'953'829.87</b>	<b>-7'207'461.54</b>
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours		-13'953'829.87	-7'207'461.54
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours		0.00	0.00
<b>Résultat annuel</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<hr/> <hr/>			

A large, stylized number '4' graphic in a light purple color, positioned on the right side of the page. It has a thick, blocky appearance with a slight shadow effect.

## 4. AC ASSURANCE POUR LES RISQUES DES PERSONNES AU CHÔMAGE



## 4. AC ASSURANCE POUR LES RISQUES DES PERSONNES AU CHÔMAGE

### 4.1. Aperçu

#### 4.1.1. Chiffres clés au 31.12.2011

Chiffres clés AC	2011	2010	Ecart
Nombre d'assurés actifs	130'662	148'636	-12.1%
Nombre de rentes versées	4'274	4'184	2.2%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	486'952'510.86	448'748'494.10	8.5%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	426'850'000.00	393'165'000.00	8.6%
Excédent de recettes avant dissolution de la réserve pour fluctuation des cours	4'519'016.76	4'710'868.74	-4.1%
Frais administratifs *	1'954'871.50	1'573'326.10	24.3%
Frais administratifs par rente versée en CHF	457.39	376.03	21.6%
Rendement sur le capital moyen investi	2.25%	3.21%	-29.8%
Degré de couverture: effectif	114.08%	114.14%	0.0%
Degré de couverture: théorique	114.40%	114.40%	0.0%

\* hors frais de gestion de fortune

#### 4.1.1.1. Commentaire des chiffres clés

En raison du recul du chômage par rapport à l'année précédente, le nombre d'assurés a diminué de 12% à 130'662 personnes. La fortune de prévoyance s'est accrue de 8,5% pour atteindre 487,0 millions de francs.

Le résultat du risque (y compris les provisions techniques) est à nouveau légèrement négatif. L'évolution du risque durant l'exercice sous revue a été marquée, d'une part, par l'augmentation des recettes de cotisations et, d'autre part, par l'introduction des bases techniques LPP 2010 qui a entraîné des charges exceptionnelles qui, cependant, permettent de renforcer la stabilité financière de la branche assurance pour les risques des personnes au chômage. L'augmentation des cotisations de risque est imputable à l'application d'un taux de cotisation accru de 2,5% durant toute l'année (l'année précédente, uniquement à partir de juin) qui a pu compenser les recettes en baisse du fait du recul du chômage.

Les frais administratifs par rente versée s'élèvent à environ 457 francs.

Les fonds placés ont obtenu un rendement de 2,3% (année précédente: 3,2%).

Les comptes clôturent sur un bénéfice de 4.5 millions de francs, lequel est attribué dans son intégralité aux réserves pour fluctuation de valeur.

Le Conseil de fondation a décidé de limiter la compensation du renchérissement sur les rentes en cours au minimum prescrit par la loi.

#### 4.1.2. Membres actifs et rentiers

##### 4.1.2.1. Assurés actifs

Le nombre de personnes au chômage enregistrées, et donc d'assurés, au 31 décembre a diminué d'environ 12,1%, pour atteindre 130'662 (année précédente: 148'636 personnes). Le nombre moyen de chômeurs est lui aussi en recul: il est passé d'environ 152'000 à environ 123'000.

##### 4.1.2.2. Rentiers

Au cours de l'année sous revue, le nombre de rentes versées a augmenté de 2,2%, progressant de 4'184 à 4'274 (année précédente: 0,7%). Pour leur part, les rentes d'invalidité en cours ont seulement augmenté de 1,6% pour s'inscrire à 2'515. Le nombre de cas de prestations en suspens est juste un peu plus élevé que l'année précédente.

La proportion de femmes dans les bénéficiaires est passée de 45% à 45,5%, ce qui confirme la tendance haussière enregistrée depuis quelques années.

Nombre de rentes	31.12.2011 Nombre	31.12.2010 Nombre	Ecart
Rentes d'invalidité	2'515	2'476	1.6%
Rentes de conjoint	522	485	7.6%
Rentes d'enfant	1'237	1'223	1.1%
<b>Total rentes</b>	<b>4'274</b>	<b>4'184</b>	<b>2.2%</b>
Cas de prestations en suspens	277	253	9.5%

Répartition des rentes	Femmes Nombre	Hommes Nombre	Total Nombre
Rentes d'invalidité	826	1'689	2'515
Rentes de conjoint	497	25	522
Rentes d'enfant	624	613	1'237
<b>Total rentes</b>	<b>1'947</b>	<b>2'327</b>	<b>4'274</b>

##### 4.1.2.3. Evolution du risque invalidité 2011

Globalement, le nombre de cas d'invalidité (augmentations du degré d'invalidité et versements en capital inclus) pour lesquels une prestation a été versée pour la première fois au cours de l'année sous revue a baissé de 15% (l'année précédente, il était en augmentation de 50%). Le nombre élevé de bénéficiaires de rentes enregistré l'année précédente était principalement imputable à l'élimination des suspens dans la gestion. Le même phénomène ne s'est pas reproduit au cours de l'exercice sous revue.

Courbe du risque	2011 Nombre	2010 Nombre	Ecart
Nouveaux cas d'invalidité	279	328	-14.9%

Les faits suivants revêtent de l'importance pour l'appréciation de l'évolution du risque invalidité:

- > Décalage dans le temps: la période entre la naissance du droit à la prestation (année de la naissance du droit) et le premier versement de la prestation s'élève, pour les effectifs de l'institution supplétive, en moyenne à environ 4,4 ans.

- > Cas en suspens dans l'administration: du fait du manque de ressources dans l'administration, il est possible qu'un nombre plus faible de cas soit traité et que, par conséquent, le nombre de cas de prestations en suspens augmente fortement. Au cours de l'exercice sous revue, leur nombre a juste très légèrement augmenté.
- > Pratique restrictive de l'AI: la pratique plus restrictive de l'assurance invalidité souvent citée devrait se manifester dans un recul général des nouveaux rentiers. Cependant, un tel effet n'est actuellement pas encore perceptible.
- > Marché du travail tendu: le nombre élevé de demandeurs d'emploi des années 2009 et 2010 se traduira par un effectif de nouveaux rentiers plus important dans deux ans au plus tard (voir «décalage dans le temps» ci-dessus).

#### **4.1.2.4. Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix**

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Etant donné que le renchérissement a été négatif au cours de la période pertinente pour le calcul, il n'y a pas eu d'adaptation au 01.01.2012.

Dans la branche assurance pour les risques des personnes au chômage, les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse et les rentes d'invalidité ne sont versées que jusqu'à l'âge de la retraite.

### **4.1.3. Mode de mise en œuvre du but**

#### **4.1.3.1. Explication des plans de prévoyance**

L'offre consiste en un plan LPP minimal (plan AL). Sont assurées les personnes qui, selon l'art. 2 al. 3 LPP, doivent être soumises à titre obligatoire (bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage). Les prestations de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel, disponible ou projeté. Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

L'assurance (plan AL) est gérée sans annonce de mutations. Seule la survenance d'un cas de prestation fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs. L'effet est positif sur les frais administratifs et, partant, sur les taux de cotisation.

#### **4.1.3.2. Financement, méthode de financement**

Dans le plan AL, l'assurance-chômage prend en charge la moitié des cotisations, la personne au chômage, l'autre moitié.

### **4.1.4. Placements de capitaux**

#### **4.1.4.1. Stratégie de placement**

La couverture de change a été étendue à compter du 01.01.2011. Ainsi, les risques de change (EUR, USD, GBP, JPY, CAD, AUD, SEK, DKK) dans les secteurs obligations Monde, actions Monde, hedge funds et commodities sont désormais couverts à 85% (avec une fourchette allant de 75% à 95%) dans le cadre d'un FX Overlay.

Pour le reste, la stratégie de placement est restée inchangée durant toute l'année 2011 dans la branche AC. Etant donné le taux de couverture relativement stable de l'assurance pour les risques des personnes au chômage, aucune modification n'a été apportée à la stratégie de placement dynamique.

#### 4.1.4.2. Répartition des placements (allocation des actifs)

La trésorerie disponible et la fermeté du franc suisse ont donné lieu aux achats suivants entre avril et août: 5 millions de francs obligations Suisse, 14,1 millions obligations Monde, 6 millions actions Suisse, 16,6 millions actions Monde. Après l'intervention de la Banque nationale suisse, les obligations Monde ont atteint la fourchette stratégique supérieure et cette position a dû être partiellement réduite en octobre (6,4 millions).

#### 4.1.4.3. Afflux de capitaux

En 2011, l'afflux net de capitaux dans la branche AC a progressé pratiquement d'un tiers pour atteindre 28,5 millions de francs.

Afflux de capitaux	2011 en CHF	2010 en CHF	Ecart
Afflux net*	28'508'644.35	21'689'420.79	31.4%

#### 4.1.4.4. Performance

Par rapport au capital investi en moyenne de 0,45 milliard de francs, l'année 2011 a enregistré un rendement total de 2,3% (contre 3,2% en 2010).

#### 4.1.5. Risques actuariels / Couverture du risque / Degré de couverture

##### 4.1.5.1. Type de couverture du risque, réassurances

Depuis le 01.01.2005, la fondation est entièrement autonome. La branche assurance pour les risques des personnes au chômage couvre elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité, de même que les risques de placement de la fortune.

##### 4.1.5.2. Développement et rémunération de l'avoir d'épargne dans la primauté des cotisations

Cette branche ne gère aucun avoir de vieillesse.

##### 4.1.5.3. Développement de la réserve mathématique pour les rentiers

Développement de la réserve mathématique (RM)	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
<b>Réserve mathématique au 01.01.</b>	<b>218'839'000.00</b>	<b>213'009'000.00</b>	<b>2.7%</b>
Corrections rentes d'invalidité et de survivants	-201'312.95	-849'654.50	-76.3%
Prestations versées	-19'442'687.05	-19'836'345.50	-2.0%
Rémunération des réserves mathématiques*	2'663'000.00	2'900'000.00	-8.2%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	19'363'000.00	23'616'000.00	-18.0%
Augmentation RM provenant du changement de bases	4'589'000.00	0.00	----
<b>Total capital de prévoyance rentiers au 31.12.</b>	<b>225'810'000.00</b>	<b>218'839'000.00</b>	<b>3.2%</b>

\* 2010: rémunération des réserves mathématiques: 5,156 millions de francs, gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: 2,256 millions de francs

\* 2011: rémunération des réserves mathématiques: 5,258 millions de francs, gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: 2,595 millions de francs

Les réserves mathématiques pour les rentiers ont augmenté de 3,2% (année précédente: 2,7%). Les points suivants ont été déterminants:

- > Changement de bases: l'introduction des bases techniques LPP 2010 a entraîné la constitution de réserves supplémentaires de 4,59 millions de francs pour les rentes en cours.
- > Evolution du risque: l'année précédente, il s'est avéré nécessaire de procéder à des augmentations notables du degré d'invalidité.

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

Réserve mathématique	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité*	151'313'000.00	149'440'000.00	1.3%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	59'212'000.00	53'739'000.00	10.2%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	15'285'000.00	15'660'000.00	-2.4%
<b>Total capital de prévoyance rentiers</b>	<b>225'810'000.00</b>	<b>218'839'000.00</b>	<b>3.2%</b>

\* La réserve mathématique d'une rente d'invalidité en cours, établie ci-dessus, correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité temporaire (rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite).

Les réserves mathématiques n'ont augmenté que de 3,2%. Les taux de croissance retrouvent ainsi un niveau faible, inférieur à 10%. Cela correspond à l'attente selon laquelle les cas de prestations de la dernière période de chômage élevé (2003-2005) sont à présent largement devenus des rentes en cours. Il faut escompter une nouvelle hausse des taux de croissance dans les deux à trois ans.

#### 4.1.5.4. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle date du 16.02.2012.

Le rapport d'expertise montre que le résultat du risque pour les actifs a généré un excédent pour la deuxième fois, lequel a été totalement utilisé pour accroître la provision pour fluctuations du risque. Il met aussi en évidence le fait que le résultat des intérêts a été satisfaisant, mais que les années de placement 2009-2011 n'ont pu compenser que 37% des pertes subies en 2008.

Il apparaît par ailleurs que les rentes en cours présentent depuis des années une surmortalité et qu'elles contribuent donc de manière positive au résultat de risque, un phénomène inhabituel dans le paysage de la prévoyance suisse.

Enfin, le rapport recommande d'envisager la baisse du taux d'intérêt technique de 2,5% à 2,0% du fait de la persistance de la faiblesse des taux.



#### 4.1.5.5. Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes

##### 4.1.5.5.1. Provisions techniques

Développement des provisions techniques	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
<b>Provisions techniques au 01.01</b>	<b>174'326'000.00</b>	<b>150'095'000.00</b>	<b>16.1%</b>
Modification provision pour changement de tarif	-1'047'000.00	371'000.00	-382.2%
Modification provision pour cas AI en suspens	717'000.00	-9'212'000.00	-107.8%
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	542'000.00	10'266'000.00	-94.7%
Modification provision pour fluctuations du risque	26'502'000.00	22'806'000.00	16.2%
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>201'040'000.00</b>	<b>174'326'000.00</b>	<b>15.3%</b>

La provision pour changement de tarif a été totalement dissoute à la suite de l'introduction des bases techniques LPP 2010 et va être reconstituée conformément à la pratique usuelle et pour tenir compte de l'espérance de vie croissante.

L'année précédente, le nombre de cas de prestations en suspens a fortement diminué et la provision afférente a pu être nettement réduite. Au cours de l'exercice en cours, un phénomène similaire n'a pas eu lieu.

L'évolution de la provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR) est marquée par deux effets contraires. D'une part, le chômage moyen a enregistré un net recul au cours de l'exercice sous revue, ce qui a engendré une dissolution de quelque 2,0 millions de francs. D'autre part, l'introduction des bases techniques LPP 2010 a créé un besoin de mise en réserve subséquente de quelque 2,5 millions de francs.

La provision pour fluctuations du risque augmente de quelque 26,5 millions de francs grâce à l'évolution positive du risque des actifs; elle est donc ainsi presque totalement constituée.

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

Provisions techniques	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Provision pour changement de tarif (0.5% resp. bzw. 2.5%)	296'000.00	1'343'000.00	-78.0%
Provision pour cas AI en suspens	10'663'000.00	9'946'000.00	7.2%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	126'339'000.00	125'797'000.00	0.4%
Provision pour fluctuations du risque	63'742'000.00	37'240'000.00	71.2%
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>201'040'000.00</b>	<b>174'326'000.00</b>	<b>15.3%</b>

#### 4.1.5.6. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Au 31.12.2011, la branche assurance pour les risques des personnes au chômage présente un taux de couverture de 114,1%, identique à celui de l'année précédente. Ainsi, l'objectif de 114.4 % est presque atteint.

Degré de couverture	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance nécessaires et provision technique	426'850'000.00	393'165'000.00	8.6%
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	426'850'000.00	393'165'000.00	8.6%
Réserve pour fluctuation des cours	60'102'510.86	55'583'494.10	8.1%
Fonds disponibles	0.00	0.00	----
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	486'952'510.86	448'748'494.10	8.5%
<b>Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)</b>	<b>114.08%</b>	<b>114.14%</b>	<b>0.0%</b>

## 4.1.6. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

### 4.1.6.1. Présentation des placements par catégorie de placement

Catégorie de placements	Stratégie	Fourchettes*		Valeur marchande en CHF 31.12.2011	Quote part effective
		min.	max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	25.0%	20.0%	30.0%	121'666'135	25.5%
Obligations Suisse	29.0%	25.0%	33.0%	133'066'087	27.9%
Obligations monde	16.5%	14.5%	18.5%	78'430'902	16.4%
Actions Suisse	4.0%	3.0%	5.0%	21'716'681	4.6%
Actions monde	10.5%	8.5%	14.5%	59'090'059	12.4%
Actions marchés émergents	1.0%	0.0%	2.0%	3'726'639	0.8%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	31'134'496	6.5%
Valeurs immobilières monde	2.0%	0.0%	3.0%	9'281'175	1.9%
Hedge Funds	3.0%	2.0%	4.0%	12'860'573	2.7%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	9'158'019	1.9%
FX Overlay	-----	-----	-----	-3'193'192	-0.7%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>476'937'576</b>	<b>100.0%</b>

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale et les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ont été respectées.

## 4.1.7. Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

### 4.1.7.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	143'352.20	89'813.35	59.6%
Avoirs auprès d'autres branches	0.00	5'970'369.41	-100.0%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	1'562.46	1'608.80	-2.9%
Parts du pool impôt anticipé	80'906.12	304'659.00	-73.4%
Avoirs auprès de destinataires	178'284.90	202'254.00	-11.9%
<b>Total autres créances</b>	<b>404'105.68</b>	<b>6'568'704.56</b>	<b>-93.8%</b>

### 4.1.7.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Engagements auprès d'autres branches	2'471'311.74	1'919'916.91	28.7%
Impôt à la source et impôt anticipé	5'982.11	22'301.18	-73.2%
Engagements à l'égard de tiers	123'403.80	88'865.71	38.9%
<b>Total autres engagements</b>	<b>2'600'697.65</b>	<b>2'031'083.80</b>	<b>28.0%</b>

### 4.1.7.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Ducroire sur remboursement	89'142.45	101'127.00	-11.9%
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>89'142.45</b>	<b>101'127.00</b>	<b>-11.9%</b>

#### 4.1.7.4. Autres recettes

Autres recettes	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
Réception ultérieure dividende de faillite	0.00	2'190.30	-100.0%
Commission de traitement impôt à la source	460.35	805.71	-42.9%
Divers/autres recettes	4'140.80	599.70	590.5%
<b>Total recettes diverses</b>	<b>4'601.15</b>	<b>3'595.71</b>	<b>28.0%</b>
<b>Total autres recettes</b>	<b>4'601.15</b>	<b>3'595.71</b>	<b>28.0%</b>

#### 4.1.7.5. Autres charges

Autres charges	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
Amortissement de prestations non recouvrables	3'340.70	11'226.45	-70.2%
Coûts d'insolvabilité	129.50	70.00	85.0%
Frais généraux	6'400.00	5'429.03	17.9%
Autres dépenses	1'514.13	12'189.65	-87.6%
<b>Total charges diverses</b>	<b>11'384.33</b>	<b>28'915.13</b>	<b>-60.6%</b>
<b>Total autres charges</b>	<b>11'384.33</b>	<b>28'915.13</b>	<b>-60.6%</b>

#### 4.1.7.6. Dépenses administratives

Les dépenses administratives se sont accrues au total de 24,3% à 1,95 million de francs (année précédente: 1,57 million). La principale raison de cette hausse réside dans l'augmentation des frais du projet «Apollo 2» de 0,34 million. La réduction du budget des agences régionales prévue contractuellement de quelque 0,06 million n'a pas permis de compenser ce surcoût.

Dépenses administratives	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
<b>Frais administratifs organes d'exécution</b>	<b>1'595'413.40</b>	<b>1'313'960.10</b>	<b>21.4%</b>
<b>Frais administratifs Fondation</b>	<b>359'458.10</b>	<b>259'366.00</b>	<b>38.6%</b>
Direction	170'643.20	157'990.55	8.0%
Conseil de fondation	8'623.80	5'141.65	67.7%
Autres dépenses Fondation	0.00	1'867.75	-100.0%
Frais des projets	42'912.95	40'856.95	5.0%
Révision	57'844.05	20'381.60	183.8%
Expert	34'797.60	30'746.70	13.2%
Autres honoraires	44'636.50	2'380.80	1774.9%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>1'954'871.50</b>	<b>1'573'326.10</b>	<b>24.3%</b>

Les frais administratifs par rente en cours ont augmenté de 21,6% à 457 francs (année précédente: CHF 376).

Au cours de l'année sous revue, les dépenses administratives ont à nouveau pu être financées intégralement par les cotisations. Il en a résulté un bénéfice d'environ 41'000 francs.

Financement des frais administratifs	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
Contributions aux frais des assurés	1'996'119.77	2'483'415.68	-19.6%
Bénéfice	-41'248.27	-910'089.58	-95.5%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>1'954'871.50</b>	<b>1'573'326.10</b>	<b>24.3%</b>

## 4.2. Comptes annuels 2011

### 4.2.1. Bilan et compte d'exploitation

#### 4.2.1.1. Bilan Assurance-chômage

	Indice Annexe	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placement de la fortune</b>		<b>484'971'322.17</b>	<b>444'720'996.57</b>
Liquidités		6'489'631.72	5'106'378.93
Autres créances	6.7	404'105.68	6'568'704.56
Placements de capitaux	6.6.4	476'937'575.51	432'335'899.19
Liquidités/marché monétaire CHF		121'666'134.93	115'676'394.94
Obligations Suisse		133'066'087.33	118'890'985.85
Obligations monde		78'430'902.29	67'055'372.11
Actions Suisse		21'716'681.18	16'747'443.78
Actions monde		59'090'058.63	44'401'265.39
Actions marchés émergents		3'726'639.47	4'537'333.37
Matières premières		9'158'018.70	11'392'108.14
Hedge Funds		12'860'573.28	12'107'701.97
Valeurs immobilières Suisse		31'134'496.35	37'257'500.09
Valeurs immobilières monde		9'281'175.00	0.00
FX Overlay		-3'193'191.65	4'269'793.55
Matériel d'exploitation		1'140'009.26	710'013.89
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>4'743'910.40</b>	<b>6'216'582.00</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>489'715'232.57</b>	<b>450'937'578.57</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>		<b>2'608'271.25</b>	<b>2'051'981.90</b>
Prestations de libre passage et rentes		7'573.60	20'898.10
Autres engagements	6.7	2'600'697.65	2'031'083.80
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>65'308.01</b>	<b>35'975.57</b>
<b>Provisions non techniques</b>	6.7	<b>89'142.45</b>	<b>101'127.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>426'850'000.00</b>	<b>393'165'000.00</b>
Capital de prévoyance rentiers	6.5.4	225'810'000.00	218'839'000.00
Provisions techniques	6.5.6	201'040'000.00	174'326'000.00
<b>Réserve pour fluctuation des cours</b>		<b>60'102'510.86</b>	<b>55'583'494.10</b>
<b>Fonds disponibles</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Etat au début de la période		0.00	0.00
Capital de la Fondation		0.00	0.00
Résultat annuel		0.00	0.00
<b>Total des passifs</b>		<b>489'715'232.57</b>	<b>450'937'578.57</b>

#### 4.2.1.2. Compte d'exploitation Assurance-chômage

	Indice Annexe	2011 CHF	2010 CHF
<b>Cotisations et dépôts ordinaires et autres</b>		<b>49'902'994.10</b>	<b>43'099'092.39</b>
Cotisations salariés		24'000'992.49	20'893'363.10
Cotisations employeurs		25'902'001.61	22'205'729.29
<b><i>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</i></b>		<b>49'902'994.10</b>	<b>43'099'092.39</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-19'439'478.25</b>	<b>-19'836'345.50</b>
Rentes de survivants		-2'490'354.20	-2'328'728.25
Rentes d'invalidité		-14'808'100.65	-15'120'149.55
Rentes pour enfants		-1'851'554.90	-1'950'231.50
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-289'468.50	-437'236.20
<b><i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i></b>		<b>-19'439'478.25</b>	<b>-19'836'345.50</b>
<b>Dissolution/constitution</b>			
<b>capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations</b>		<b>-33'685'000.00</b>	<b>-30'061'000.00</b>
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	6.5.4	-6'971'000.00	-5'830'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	6.5.6	-26'714'000.00	-24'231'000.00
<b>Résultat net de la partie assurance</b>		<b>-3'221'484.15</b>	<b>-6'798'253.11</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>		<b>9'690'171.04</b>	<b>13'173'633.32</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités		4'464.15	4'596.57
Rémunération des placements de capitaux		10'166'141.35	13'544'751.71
Résultat liquidités/marché monétaire CHF		534'440.14	594'089.59
Résultat obligations Suisse		9'225'692.82	4'736'183.68
Résultat obligations monde		3'756'507.99	-1'609'541.51
Résultat actions Suisse		-1'013'611.89	510'119.57
Résultat actions monde		-1'866'822.17	682'982.60
Résultat actions marchés émergents		-776'573.90	233'393.06
Résultat matières premières		565'568.43	1'332'563.03
Résultat Hedge Funds		51'048.79	-1'423'011.81
Résultat valeurs immobilières Suisse		1'225'933.61	3'032'586.54
Résultat valeurs immobilières monde		18'470.00	0.00
Résultat FX Overlay		-1'554'512.47	5'455'386.96
Dépenses de gestion de la fortune		-480'030.36	-360'764.96
Charges d'intérêts		-404.10	-14'950.00
<b>Dissolution/constitution de provisions non techniques</b>		<b>11'984.55</b>	<b>-65'865.95</b>
<b>Autres recettes</b>		<b>4'601.15</b>	<b>3'595.71</b>
Autres recettes	6.7	4'601.15	3'595.71
<b>Autres charges</b>	6.7	<b>-11'384.33</b>	<b>-28'915.13</b>
<b>Charges administratives</b>		<b>-1'954'871.50</b>	<b>-1'573'326.10</b>
<b><i>Excédent de recettes avant dissolution de la réserve pour fluctuation des cours</i></b>		<b>4'519'016.76</b>	<b>4'710'868.74</b>
<b>Modification de la réserve pour fluctuation des cours</b>		<b>-4'519'016.76</b>	<b>-4'710'868.74</b>
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours		-4'519'016.76	-4'710'868.74
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours		0.00	0.00
<b>Résultat annuel</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>





## 5. CR CONTRÔLE DE LA RÉAFFILIATION

### 5.1. Aperçu

#### 5.1.1. Chiffres clés au 31.12.2011

Chiffres clés CR	2011	2010	Ecart
Nombre de déclarations	19'942	12'932	54.2%
Frais administratifs *	521'988.80	374'844.05	39.3%
Frais administratifs par déclaration en CHF	26.18	28.99	-9.7%

\* hors frais de gestion de fortune

##### 5.1.1.1. Commentaire des chiffres clés

Toutes les institutions de prévoyance ont l'obligation d'annoncer à la Fondation institution supplétive LPP la dissolution des contrats d'affiliation.

Le nombre d'annonces reçues a fortement augmenté en 2011, de même que le nombre des mises en demeure. En revanche, le nombre d'annonces pour affiliation d'office est faible.

En 2011, les frais administratifs par annonce reçue ont enregistré un net recul, du fait du grand nombre d'annonces; ils se montent à 26 francs.

##### 5.1.1.2. Mode de mise en œuvre du but

###### 5.1.1.2.1. Financement, méthode de financement

Conformément à l'art. 11 al. 7 LPP et à l'art. 56 al. 1 lettre d LPP, les frais administratifs pour le contrôle de la réaffiliation sont intégralement supportés par le Fonds de garantie.

##### 5.1.1.3. Risques actuariels / Couverture du risque / Degré de couverture

###### 5.1.1.3.1. Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes

Il n'y a ni risque actuariel ni risque lié aux marchés de capitaux.

#### 5.1.1.4. Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

##### 5.1.1.4.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Avoirs auprès du Fonds de garantie	148'501.90	106'844.05	39.0%
<b>Total autres créances</b>	<b>148'501.90</b>	<b>106'844.05</b>	<b>39.0%</b>

##### 5.1.1.4.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Engagements auprès d'autres branches	511'615.04	334'295.15	53.0%
Engagements à l'égard de tiers	27'423.07	27'940.95	-1.9%
<b>Total autres engagements</b>	<b>539'038.11</b>	<b>362'236.10</b>	<b>48.8%</b>

##### 5.1.1.4.3. Dépenses administratives

Les dépenses administratives ont progressé au total de 39,3% à 0,52 million de francs (année précédente: 0,37 million). Cette évolution est principalement due à la hausse des dépenses de personnel de 0,175 million, étant donné que les frais auparavant imputés à la branche LPP, sont à présent transférés à la branche CR.

Dépenses administratives	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
<b>Frais administratifs organes d'exécution</b>	<b>410'898.90</b>	<b>271'915.65</b>	<b>51.1%</b>
<b>Frais administratifs Fondation</b>	<b>111'089.90</b>	<b>102'928.40</b>	<b>7.9%</b>
Direction	85'321.55	78'995.25	8.0%
Conseil de fondation	4'311.90	2'570.80	67.7%
Autres dépenses Fondation	0.00	933.85	-100.0%
Frais des projets	21'456.45	20'428.50	5.0%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>521'988.80</b>	<b>374'844.05</b>	<b>39.3%</b>

Les frais administratifs par déclaration reçue s'élèvent à 26 francs (année précédente: 29 francs).



## 5.2. Comptes annuels

### 5.2.1. Bilan et compte d'exploitation

#### 5.2.1.1. Bilan contrôle de la réaffiliation

	Indice Annexe	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placement de la fortune</b>		<b>544'215.76</b>	<b>371'995.29</b>
Liquidités		377'594.00	255'183.95
Créances sur les cotisants		11'475.00	0.00
Autres créances	6.7	148'501.90	106'844.05
Avoirs auprès du Fonds de garantie		148'501.90	106'844.05
Matériel d'exploitation		6'644.86	9'967.29
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>4'536.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>548'751.76</b>	<b>371'995.29</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>		<b>539'038.11</b>	<b>362'236.10</b>
Autres engagements	6.7	539'038.11	362'236.10
Engagements auprès d'autres branches		511'615.04	334'295.15
Engagements en général		27'423.07	27'940.95
Engagements auprès du Fonds de garantie		0.00	0.00
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>9'713.65</b>	<b>9'759.19</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>548'751.76</b>	<b>371'995.29</b>

#### 5.2.1.2. Compte d'exploitation contrôle de la réaffiliation

	Indic Annex	2011 CHF	2010 CHF
<b>Autres recettes</b>		<b>522'422.90</b>	<b>374'844.05</b>
Produit de prestations de services fournies		522'422.90	374'844.05
<b>Autres charges</b>		<b>-434.10</b>	<b>0.00</b>
<b>Charges administratives</b>		<b>-521'988.80</b>	<b>-374'844.05</b>
<b>Résultat annuel</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

A large, stylized number '6' is rendered in a light blue color, positioned on the right side of the page. The number is composed of several overlapping, semi-transparent layers, giving it a sense of depth and movement. It is partially cut off by the right edge of the page.

## 6. ANNEXE

## 6. ANNEXE



### 6.1. Bases et organisation

#### 6.1.1. Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance du secteur privé, fondée le 06.12.1983, à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP), par les organisations faïtières des travailleurs et des employeurs<sup>2</sup>. Elle est inscrite au registre du commerce de la ville de Berne sous le nom de «Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'Institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP)».

L'art. 60 al. 2 et 5 et l'art. 11 al. 3bis LPP décrivent les tâches de la Fondation institution supplétive LPP.

La Fondation exécute les tâches qui lui sont confiées dans les quatre branches suivantes:

- > «Comptes de libre passage» (art. 60 al. 5 LPP);
- > «Prévoyance LPP» (art. 60 al. 2 let. a, b, c et d LPP);
- > «Assurance pour les risques des personnes au chômage» (art. 60 al. 2 let. e LPP) et
- > «Contrôle de la réaffiliation» (art. 11 al. 3bis LPP).

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1 al. 2 let. e de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54 al. 4 LPP). Pour accomplir ses tâches dans le cadre de la branche prévoyance LPP, la fondation peut rendre des décisions (art. 60 al. 2bis LPP).

---

<sup>2</sup> Les associations fondatrices étaient: l'Union centrale des associations patronales suisses (représentée par Heinz Allenspach et Klaus Hug), l'Union suisse des arts et métiers (représentée par Markus Kündig et Markus Kamber), l'Union syndicale suisse (représentée par Fritz Reimann et Fritz Leuthy), la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (représentée par Guido Casetti), l'Union des syndicats autonomes (représentée par Josef Weber et Ulrich König) et la Fédération des sociétés suisses d'employés (représentée par Karl Eugster et Erwin Wittker).

### 6.1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

L'institution supplétive est inscrite au registre LPP de l'Office fédéral des assurances sociales (numéro d'enregistrement C1.0000).

La fondation est soumise à la loi sur le libre passage et affiliée au Fonds de garantie (numéro d'enregistrement D1 1004). Le Fonds de garantie garantit les prestations selon l'art. 56 al. 1 let. b, c, d LPP. Il verse les prestations légales des institutions de prévoyance insolubles, accorde des subsides pour structure d'âge défavorable, finance des cas de prestations sur la base de l'art. 12 LPP et couvre le déficit en matière de coûts (cf. art. 72 LPP).

### 6.1.3. Indication de l'acte et des règlements

Du fait de sa position spéciale, l'institution supplétive était placée sous la surveillance de la Confédération jusqu'à fin 2011. L'acte de fondation et les règlements doivent être approuvés par le Conseil fédéral.

Les actes et règlements suivants ont été approuvés par le Conseil fédéral:

> acte de fondation	07.04.2004 (en cours de révision)
> règlement de prestations LPP et AC	27.10.2004
> règlement de liquidation partielle	08.02.2010
> règlement de prestations comptes de libre passage	15.01.2008
> règlement de placement	11.05.2005

Les documents suivants ont été adoptés par le Conseil de fondation et portés à la connaissance de l'autorité de surveillance (OFAS):

> plans de prévoyance (avec adaptations ultérieures)	24.10.2004
> statut organisationnel	18.04.2005 (en cours de remaniement)
> règlement interne	18.04.2005 (en cours de remaniement)
> règlement en matière de provisions	09.12.2009/03.12.2010

Par ailleurs, il existe les directives suivantes, lesquelles ont été approuvées par le Conseil de fondation:

> asset allocation stratégique	03.12.2010/16.09.2011
> diagramme de fonctions	10.11.2003 (en cours de remaniement)
> concept d'information et de contrôle des placements	10.11.2003 (en cours de remaniement)
> directives d'évaluation	15.12.2005
> directive en matière de prêts de titres	17.09.2010
> directive d'organisation des placements	31.03.2009 (en cours de remaniement)
> directive en matière de loyauté	08.05.2006
> directive en matière de droits de vote	17.09.2010
> directive en matière d'indemnités	15.03.2004
> principe de tarification	02.06.2004
> manuel des tarifs	16.05.2005

#### 6.1.4. Organe de gestion paritaire / Droit de signature

L'organe suprême de la fondation est le Conseil de fondation. Il se compose de douze membres. Dix membres sont délégués par les associations faïtières des travailleurs et des employeurs.

Le Conseil de fondation élit en son sein un Comité du Conseil de fondation et un Comité de placement. Les comités assument des tâches et responsabilités clairement définies dans le règlement d'organisation.

La direction des affaires opérationnelles et la coordination des différents prestataires sont déléguées à la Direction. Les tâches et compétences de la Direction sont consignées dans le règlement d'organisation et le règlement interne.

Les personnes autorisées à signer pour la fondation sont inscrites au registre du commerce. Elles sont autorisées à signer collectivement à deux. Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation et le directeur, ainsi que des personnes choisies de la Direction et des organes d'exécution.

En 2011, le Conseil de fondation se composait des membres suivants (période du 01.01.2008 au 31.12.2011):

##### Représentants des travailleurs

Ruedi Steiger (président)	Syndicat des services publics, SSP, Zurich
Franz Cahannes	Unia, Zurich
Dr. Martin Flügel	Travail.Suisse, Berne
Kurt Rüttimann	Travail.Suisse, Baden
Dr. Doris Bianchi	Union syndicale suisse, Berne

##### Représentants des employeurs

Kurt Gfeller (vice-président)	Union suisse des arts et métiers, Berne
Urs-Peter Amrein	GastroSocial, Aarau
Dr. Andreas Lüthi	proparis Prévoyance arts et métiers Suisse, Berne
Prof. Dr. Roland A. Müller	Union patronale suisse, Zurich
François Gumy	Gérant Fondation de Prévoyance Richemont, Villars-sur-Glâne

##### Représentants des pouvoirs publics

Fabio Aspali	Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne
Anton Streit	Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

#### Comité du Conseil de fondation

Ruedi Steiger Présidence

Franz Cahannes

Kurt Gfeller

Prof. Dr. Roland A. Müller

#### Comité de placement

Kurt Gfeller Présidence

Prof. Dr. Roland A. Müller

Ruedi Steiger

Kurt Rüttimann

#### Direction/Secrétariat

Markus Stieger Directeur (jusqu'au 5.5.2011)

Max Meili Directeur (à partir du 5.5.2011)

Marco Bagutti Responsable placements de capitaux, membre de la Direction

René Hänggi Responsable technique & actuariat, membre de la Direction

Christoph Eck Responsable agences régionales (LPP et AC), membre de la Direction

Jeannette Canzani Responsable CLP et CR

#### Adresse officielle (siège inscrit au registre du commerce)

Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'Institution supplétive selon l'article 60 LPP

c/o Union suisse des arts et métiers

Schwarztorstrasse 26

3001 Berne

#### Adresse de correspondance (depuis le 01.01.2012)

Fondation institution supplétive LPP

Direction

Weststrasse 50

8003 Zurich

Les adresses de correspondance pour les affaires courantes figurent à la fin du rapport annuel.

## 6.1.5. Experts, organe de contrôle, conseiller, autorité de surveillance

### Experts en prévoyance professionnelle

Patrick Spuhler titulaire du diplôme fédéral d'expert en assurances sociales, Swisscanto Prévoyance SA, Bâle

### Organe de contrôle

Ernst & Young SA Zurich (réviseur responsable: Patrik Schaller)

### Conseillers externes

### Fonction

PPCmetrics AG, Financial Consulting, Zurich	Experts externes en placement, Investment Controller
Harcourt Investment Consulting AG, Zurich	Conseiller en hedge funds
ECOFIN Investment Consulting AG, Zurich	Manager Searches
Dr. Hans-Ulrich Stauffer, Bâle	conseil juridique
DL Investment Partners AG, Zoug (jusqu'au 31.5.2011)	Investment-Advisor, conseiller en commodities

### Placements de capitaux

### Fonction

UBS SA, Zurich	Global Custody, comptabilité de titres
UBS Fund Management (Switzerland) SA, Bâle	société de gestion de fonds institutionnels

### Autorité de surveillance

Office fédéral des assurances sociales, Berne, numéro d'enregistrement C1.0000.

Depuis le 01.01.2012, la Fondation institution supplétive LPP est placée sous la surveillance de la Commission de haute surveillance (CHS PP).

## 6.1.6. Employeurs affiliés

Plus de détails au point Branche LPP – 3.1.2.5. (page 35)

## 6.2. Membres actifs et rentiers

### 6.2.1. Assurés actifs

#### 6.2.1.1. Comptes de libre passage

Plus de détails au point Branche CLP – 2.1.2.1. (page 24)

#### 6.2.1.2. Prévoyance LPP

Plus de détails au point Branche LPP – 3.1.2.1. (page 33)

#### 6.2.1.3. Assurance pour les risques des personnes au chômage

Plus de détails au point Branche AC – 4.1.2.1. (page 49)

## **6.2.2. Rentiers**

### **6.2.2.1. Comptes de libre passage**

La branche ne verse pas de rentes.

### **6.2.2.2. Prévoyance LPP**

Plus de détails au point Branche LPP – 3.1.2.2. (page 33)

### **6.2.2.3. Assurance pour les risques des personnes au chômage**

Plus de détails au point Branche AC – 4.1.2.2. (page 49)

## **6.3. Mode de mise en œuvre du but**

### **6.3.1. Explication des plans de prévoyance**

#### **6.3.1.1. Comptes de libre passage**

Plus de détails au point Branche CLP – 2.1.3.1. (page 24)

#### **6.3.1.2. Prévoyance LPP**

Plus de détails au point Branche LPP – 3.1.3.1. (page 36)

#### **6.3.1.3. Assurance pour les risques des personnes au chômage**

Plus de détails au point Branche AC – 4.1.3.1. (page 50)

### **6.3.2. Financement, méthode de financement**

#### **6.3.2.1. Comptes de libre passage**

Plus de détails au point Branche CLP – 2.1.3.2. (page 24)

#### **6.3.2.2. Prévoyance LPP**

Plus de détails au point Branche LPP – 3.1.3.2. (page 36)

#### **6.3.2.3. Assurance pour les risques des personnes au chômage**

Plus de détails au point Branche AC – 4.1.3.2. (page 50)

#### **6.3.2.4. Contrôle de la réaffiliation**

Plus de détails au point Branche CER – 5.1.1.2.1. (page 58)

## **6.4. Principes d'évaluation et d'établissement des comptes, permanence**

### **6.4.1. Confirmation de l'établissement des comptes selon les Swiss GAAP RPC 26**

Les présents comptes annuels répondent aux normes de Swiss GAAP RPC 26.

### **6.4.2. Principes de comptabilité et d'évaluation**

Les principes de comptabilité et d'évaluation répondent aux directives des art. 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à Swiss GAAP RPC 26. Sont comptabilisées les valeurs actuelles ou réelles au jour du bilan:



- > Conversion des devises: cours au jour du bilan.
- > liquidités, créances, engagements: valeur nominale;
- > titres valeur du cours; pour les rémunérations fixes avec intérêts courus;
- > obligations de caisse: «Fair Value» (= cashflows escomptés);
- > hypothèques et autres prêts: valeur nominale;
- > parts de fonds et fondations de placement: valeur d'inventaire (Net Asset Value);
- > les placements non traditionnels négociés en Bourse ainsi que les instruments financiers dérivés (tels qu'options sur les actions, les taux d'intérêt et les devises, et futures) sont évalués à la valeur marchande. Pour les produits non négociés en Bourse, la valeur de remplacement au jour du bilan est considérée comme valeur marchande;
- > les hedge funds sont pris en compte selon les dernières valeurs disponibles au moment de l'établissement du bilan (valeurs au 30.11.2011);
- > matériel d'exploitation: les investissements dans des installations louées, des installations de bureau et des programmes de TED sont portés à l'actif à la valeur d'achat et amortis de manière linéaire sur cinq ans;
- > régularisations et provisions non techniques: meilleure estimation possible par la Direction;
- > capitaux de prévoyance et provisions techniques: calcul par l'expert en prévoyance professionnelle (détails: voir chapitre 6.5);
- > valeur visée de la réserve pour fluctuation des cours: calcul selon une approche économique-financière par le contrôleur des investissements (détails: voir chapitre 6.6.3).

#### **6.4.3. Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et d'établissement des comptes**

Les branches LPP et AC ont introduit les bases actuarielles LPP 2010. Pour le reste, aucun changement n'est intervenu par rapport à l'année précédente.

### **6.5. Risques actuariels / Couverture du risque / Degré de couverture**

#### **6.5.1. Type de couverture du risque, réassurances**

Plus de détails au point:

Branche CLP – 2.1.5.1. (page 25),

Branche LPP – 3.1.5.1. (page 37),

Branche AC – 4.1.5.1. (page 51)

#### **6.5.2. Développement et rémunération de l'avoir d'épargne dans la primauté des cotisations**

##### **6.5.2.1. Comptes de libre passage**

Plus de détails au point Branche CLP – 2.1.5.2. (page 25)

##### **6.5.2.2. Prévoyance LPP**

Plus de détails au point Branche LPP – 3.1.5.2. (page 37)

##### **6.5.2.3. Assurance pour les risques des personnes au chômage**

Cette branche ne gère pas d'avoirs de vieillesse.

### **6.5.3. Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP**

#### **6.5.3.1. Comptes de libre passage**

Plus de détails au point Branche CLP – 2.1.5.3. (page 25)

#### **6.5.3.2. Prévoyance LPP**

Plus de détails au point Branche LPP – 3.1.5.3. (page 37)

### **6.5.4. Développement de la réserve mathématique pour les rentiers**

#### **6.5.4.1. Comptes de libre passage**

Plus de détails au point Branche CLP – 2.1.5.4. (page 25)

#### **6.5.4.2. Prévoyance LPP**

Plus de détails au point Branche LPP – 3.1.5.4. (page 38)

#### **6.5.4.3. Assurance pour les risques des personnes au chômage**

Plus de détails au point Branche AC – 4.1.5.3. (page 51)

### **6.5.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle**

#### **6.5.5.1. Comptes de libre passage**

Plus de détails au point Branche CLP – 2.1.5.5. (page 26)

#### **6.5.5.2. Prévoyance LPP**

Plus de détails au point Branche LPP – 3.1.5.5. (page 39)

#### **6.5.5.3. Assurance pour les risques des personnes au chômage**

Plus de détails au point Branche AC – 4.1.5.4. (page 52)

### **6.5.6. Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes**

#### **6.5.6.1. Comptes de libre passage**

##### **A) Bases**

Cette branche ne couvre pas de risques actuariels au sens traditionnel. Les possibilités d'assainissement restreintes ainsi que la garantie accordée pour la valeur nominale et l'intérêt exigent cependant une provision technique pour la protection du capital.

La provision pour la protection du capital est constituée, selon les possibilités financières de la fondation, en étapes annuelles d'au moins 0,5 % des avoirs de prévoyance. La valeur théorique maximale de la provision pour la protection du capital correspond aux charges d'intérêts sur les avoirs de prévoyance pour deux ans.

##### **B) Provisions techniques**

Plus de détails au point Branche CLP – 2.1.5.6.1. (page 26)

## 6.5.6.2. Prévoyance LPP

### A) Bases

Les bases appliquées sont «LPP 2010, 3.0 %», avec les compléments suivants:

- > Les réserves pour les rentes de conjoint et d'invalidité sont calculées jusqu'à l'âge de 65 ans selon un intérêt technique de 1,5 %, renchérissement de 1,5 % inclus. A partir de l'âge de 65 ans, l'intérêt technique s'élève à 3,0%.
- > Les provisions pour les rentes d'enfant en cours se basent sur un intérêt technique de 1.5% et sont calculées avec un âge terme de 25 ans, avec prise en compte d'un renchérissement de 1,5 %.
- > Afin de tenir compte de l'accroissement supposé de l'espérance de vie, une provision supplémentaire de 0,5% de la réserve mathématique a été provisionnée au 31.12.2011 pour les engagements de rentes courantes à vie.
- > Provision pour taux de conversion: avec une retraite ordinaire à l'âge de 65/64 ans en 2011, l'avoire de vieillesse a été converti en une rente de vieillesse avec un taux de 6,95% (hommes) et de 6,90% (femmes). Avec les bases de calcul actuelles (taux d'intérêt technique de 3,0%), il en résulte un taux de conversion de l'ordre de 6,0%. Une provision est constituée dans le but de procéder au financement préalable des pertes à la retraite qui en découlent. Elle couvre les frais qui en résultent probablement au cours des cinq ans à venir.
- > La provision pour cas d'invalidité en suspens est fixée sur la base des cas en suspens saisis dans le système de l'administration. L'hypothèse est qu'il existera une obligation de verser des prestations pour 60% des cas en suspens. 60% de l'intégralité de la provision sont donc mis en réserve.
- > Provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR): dans le cas d'une invalidité, plusieurs années s'écoulent généralement entre le commencement de l'incapacité de travail et l'annonce du cas de prestation. Une provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement est constituée pour que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.
- > Provision pour fluctuations du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuations du risque auprès des assurés actifs et fluctuations du risque pour les rentes en cours. La valeur théorique de la provision pour fluctuations du risque pour les actifs est définie sur la base de l'analyse des risques selon Panjer, avec un intérêt technique de 3.0 % et un niveau de sécurité de 99 %. Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (le double de la valeur théorique). La provision pour fluctuations du risque des rentes en cours s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le pourcentage est fixé en fonction du nombre de rentes.
- > La provision pour cas de surassurance comprend en premier lieu les cas de surassurance ayant la maladie comme cause d'invalidité. Ces cas sont mis en réserve à 100%.

### B) Provisions techniques

Plus de détails au point Branche LPP – 3.1.5.6. (page 39)

### 6.5.6.3. Assurance pour les risques des personnes au chômage

#### A) Bases

Les bases appliquées sont «LPP 2010, 2,5%», avec les compléments suivants:

- > Les rentes d'invalidité sont provisionnées comme rentes temporaires jusqu'à l'âge de 65 ans. Les provisions sont calculées selon un intérêt technique de 1,0 %, renchérissement de 1,5 % inclus.
- > Les provisions pour les rentes de conjoint se basent, jusqu'à l'âge de 65 ans, sur un intérêt technique de 1.0 %, renchérissement de 1.5 % inclus. A partir de l'âge de 65 ans, l'intérêt technique s'élève à 2,5%.
- > Les provisions pour les rentes d'enfant en cours sont calculées selon un intérêt technique de 1,0 % et un âge terme de 25 ans, renchérissement de 1,5 % inclus.
- > Afin de tenir compte de l'accroissement supposé de l'espérance de vie, une provision supplémentaire de 0,5% de la réserve mathématique a été provisionnée au 31.12.2011 pour les engagements de rentes courantes à vie.
- > La provision pour cas d'invalidité en suspens est fixée forfaitairement, sur la base des cas de prestations en suspens consignés dans le système d'administration des agences régionales. L'hypothèse est qu'il existera une obligation de verser des prestations pour 60% des cas en suspens. Un taux de 60% est donc pris en compte.
- > Provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR): dans le cas d'une invalidité, plusieurs années s'écoulent généralement entre le commencement de l'incapacité de travail et la déclaration du cas de prestation. Une provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement est constituée pour que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités. Cela revêt de l'importance avant tout dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage parce que l'effectif des assurés fluctue fortement et que la fixation du montant de la cotisation de risque ne relève pas de la compétence du Conseil de fondation, mais du Conseil fédéral. Il y a lieu de veiller à ce que chaque génération d'assurés finance elle-même ses cas de prestations.
- > Provision pour fluctuations du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuations du risque auprès des assurés actifs et fluctuations du risque pour les rentes en cours. Dans la branche AC, l'effectif des assurés n'est pas géré individuellement. La provision pour fluctuations du risque des actifs est donc définie approximativement. La valeur théorique s'élève à 1,4 % de la masse salariale moyenne des trois dernières années, ce qui correspond environ à la moitié de la cotisation de risque couvrant les frais. Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (le double de la valeur théorique). La provision pour fluctuations du risque des rentes s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le pourcentage est fixé en fonction du nombre de rentes.

#### B) Provisions techniques

Plus de détails au point Branche AC – 4.1.5.5. (page 53)

### 6.5.6.4. Contrôle de la réaffiliation

Il n'est assumé ni risque actuariel, ni risque lié aux marchés des capitaux.



En 2011, les placements de la fortune ont été assumés par les institutions suivantes:

**Liquidités/marché monétaire** Direction: par l'intermédiaire de Postfinance et d'UBS

<b>(AEIS Institutional Fund)</b>	Pictet Asset Management: actif Syz Asset Management: actif
<b>Obligations en francs suisses (AEIS Institutional Fund)</b>	Credit Suisse Asset Management: conformément aux règles Loyal Finance: conformément aux règles UBS Global Asset Management: conformément aux règles
<b>Obligations Monde (AEIS Institutional Fund)</b>	Credit Suisse Asset Management: emprunts d'Etat, conformément aux règles DB Advisors: emprunts d'entreprises EUR actif
<b>Actions Suisse (AEIS Institutional Fund)</b>	Pictet & Cie: produit indexé
<b>Actions étranger (AEIS Institutional Fund)</b>	UBS Asset Management: produit indexé
<b>Valeurs immobilières</b>	Credit Suisse: divers fonds de placement Suisse et Monde Direction: Fonds immobiliers suisses, conformément aux règles
<b>Hedge Funds</b>	Aurelian Global Resources: matières premières Crown Centaur: Directional Multi-Asset Class ABS Global Offshore: Directional Equity SSARIS Relative Value: Relative Value Opus Fixed Income: Directional Fixed Income
<b>Matières premières</b>	Vontobel Fund: Belvista Commodity (à partir du 30.6.2011) Morgan Stanley: Diversified Backwardated Fund (à partir du 29.7.2011) UBS: Swap (jusqu'au 29.7.2011) Tiberius (jusqu'au 30.6.2011) Deutsche Bank (jusqu'au 30.6.2011) Macquarie (jusqu'au 31.3.2011)

Pour les mandats de gestion de fortune des AEIS Institutional Funds, des contrats ont été conclus entre les gestionnaires de portefeuilles et UBS Fund Management (Switzerland) SA. Entre UBS Fund Management et l'institution supplétive ; il existe, en outre, un contrat de prestations de services. Tous ces contrats garantissent que les exigences légales et le règlement de placement de l'institution supplétive soient respectés. Dans les limites des exigences légales, les gestionnaires de portefeuilles sont libres dans le choix des placements. Pour les autres mandats de gestion de fortune, des contrats ont été conclus directement avec les gérants afférents.

La tenue des dépôts est centralisée auprès du Global Custodian, UBS SA.

Le contrôle des investissements est pris en charge par PPCmetrics SA, Zurich. Le contrôleur des investissements est responsable de l'ensemble du contrôle et doit rapporter aux autorités de décision et de contrôle compétentes.

## 6.6.2. Sollicitation des extensions (art. 50, al. 4 OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 1 à 3 OPP 2)

L'institution supplétive n'a pas sollicité les extensions des possibilités de placement selon les prescriptions évoquées.

## 6.6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des cours

### 6.6.3.1. Ensemble de la fondation

La réserve pour fluctuation des cours permet de compenser les fluctuations de valeur et de rendement de la fortune placée.

La stratégie de placement fixe l'objectif de la réserve pour fluctuation des cours par branche d'après une approche d'économie financière (méthode Value at Risk). L'objectif repose sur le rendement théorique calculé par l'expert, la stratégie de placement et la perspective de rendement résultant de la stratégie de placement. L'objectif est le rendement qui suffit à maintenir constant le degré de couverture.

La fondation dans son ensemble présente, au 31.12.2011, un degré de couverture de 103,96%. L'objectif de degré de couverture de 114,23 % n'est donc pas atteint.

Réserve pour fluctuation des cours	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
État de la réserve pour fluctuation des cours au 01.01.	227'858'762.55	141'707'704.27	60.8%
Modification au profit/à la charge du compte d'exploitation	47'972'478.66	86'151'058.28	-44.3%
<b>Réserve pour fluctuation des cours selon bilan</b>	<b>275'831'241.21</b>	<b>227'858'762.55</b>	<b>21.1%</b>
<b>Objectif de la réserve pour fluctuation des cours (montant)</b>	<b>917'612'458.50</b>	<b>898'647'399.33</b>	<b>2.1%</b>
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	-641'781'217.29	-670'788'636.78	-4.3%

Le déficit de la réserve s'est réduit bien que l'objectif visé de la réserve pour fluctuation des cours ait nettement augmenté en raison de la croissance de l'effectif.

## 6.6.4. Représentation du placement de la fortune par catégories

### 6.6.4.1. Placement de la fortune par catégories: ensemble de la fondation

Le Conseil de fondation a fixé une stratégie de placement distincte pour chaque branche. Les valeurs visées de cette stratégie découlent de la capacité face aux risques et de la capacité d'assainissement ainsi que de la structure des engagements (rendement théorique). Une stratégie de placement dynamique tributaire du degré de couverture s'applique aux branches CLP et AC. Des écarts de la stratégie sont permis dans les limites de fourchettes définies.

Stratégie de placement 2011	Total	LPP	CLP*		AC*
			01.01. - 30.09.	01.10. - 31.12.	
Liquidités/marché monétaire CHF	20.8%	1.0%	25.0%	25.0%	25.0%
Obligations Suisse	34.1%	45.0%	29.0%	32.0%	29.0%
Obligations monde	17.8%	21.5%	16.5%	17.0%	16.5%
Actions Suisse	3.4%	5.0%	4.0%	3.0%	4.0%
Actions monde	9.7%	12.5%	10.5%	9.0%	10.5%
Actions marchés émergents	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Hedge Funds	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%
Matières premières	1.2%	2.0%	2.0%	1.0%	2.0%
FX Overlay	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%

\* stratégie de placement dynamique

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale et les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ont été respectées.

## 6.6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au cours de l'année sous revue, il a été effectué des opérations à terme sur les devises, ainsi que des opérations de Swaps et de futures. Le recours à ces instruments s'est opéré dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP 2.

### 6.6.5.1. Opérations à terme sur les devises

Conformément à la stratégie de placement, les risques de change résultant de tous les investissements dans les huit principales devises (EUR, USD, GBP, JPY, CAD, AUD, SEK, DKK) ont été couverts à 85% avec une fourchette de 75% - 95% au moyen d'opérations à terme sur des devises. A cet égard, les contrats vendus ont toujours été couverts par des valeurs sous-jacentes. Au 31 décembre 2011, les expositions de change étaient les suivantes:

Devise	Valeur marchande sans garantie	Garantie	Valeur marchande avec garantie
	CHF	CHF	CHF
AUD	56'682'484	-47'196'996	9'485'488
CAD	65'720'035	-53'693'433	12'026'602
CHF	4'617'078'792	2'036'399'466	6'653'478'258
DKK	33'632'280	-27'686'003	5'946'277
EUR	1'240'578'227	-1'087'286'290	153'291'937
GBP	119'369'435	-96'796'456	22'572'979
HKD	8'162'925	0	8'162'925
ILS	1'931'837	0	1'931'837
JPY	116'976'569	-97'354'511	19'622'058
NOK	2'834'327	0	2'834'327
NZD	459'661	0	459'661
SEK	39'254'642	-32'305'385	6'949'257
SGD	4'989'834	0	4'989'834
USD	769'428'841	-638'806'697	130'622'144
<b>Total placements*</b>	<b>7'077'099'889</b>	<b>-44'726'305</b>	<b>7'032'373'584</b>
Monnaies étrangères au total	2'460'021'097		
Monnaies étrangères avec garantie		-2'081'125'771	
Monnaies étrangères sans garantie			378'895'326

\* Les placements de capitaux selon bilan s'élèvent à 7'043,6 millions de francs. La différence de 11,2 millions par rapport au total des placements dans ce cas (7'032,4 millions de francs) découle de méthodes d'évaluation et de comptabilisation légèrement différentes entre la direction du fonds (UBS Fund Management) et la banque dépositaire (UBS SA). La valeur marchande des opérations à terme sur devises courantes au 31.12.2011, d'un montant de -44,7 millions de francs, englobe la garantie établie de 1,7 millions de francs – en sus du bilan (-46,4 millions de francs) – laquelle est comptabilisée au sein d'AEIS Institutional Funds.



### 6.6.5.2. Swaps

Au 31.12.2011, il existait les swaps suivants:

Swaps		Valeur marchande CHF	Volume des contrats CHF	Volume des contrats FW	Cours FX
Interest Rate Swap (IRS)					
Obligations Suisse: Receive Fix	CHF	15'416'690	110'000'000		
Obligations Global: Receive Fix	JPY	50'493	14'341'248	1'180'000'000	1.2154
<b>Total</b>		<b>15'467'183</b>	<b>124'341'248</b>		
Tom/Next Indexed Swap (TOIS)					
Marché monétaire CHF: Pay Fix	CHF	-123'520	-180'000'000		
Credit Default Swap (CDS)					
Obligations Global: Sell Protection	USD	-52'810	-11'688'750	-12'500'000	0.9351

- > Swaps sur taux d'intérêt: le swap sur taux d'intérêt JPY est destiné, dans le mandat d'emprunts d'Etat de CS Asset Management, à reproduire de manière efficiente et fiscalement avantageuse des emprunts d'Etat japonais. Le Tom/Next Indexed Swap est destiné, dans le mandat de marché monétaire en francs suisses géré par Pictet Asset Management, à contrôler la durée dans le mandat.
- > Credit Default Swap (CDS): dans le mandat d'obligations Global géré par CS Asset Management, des CDS ont été vendus en vue de procéder à la reproduction financièrement et fiscalement avantageuse (du risque de crédit) d'emprunts d'Etat japonais.

### 6.6.5.3. Futures

Des futures ont été utilisés pour le contrôle du risque sur les intérêts dans le domaine du marché monétaire en francs suisses ainsi que pour le contrôle fin des investissements dans le mandat d'actions Global sous le signe de l'efficience en termes de coûts. Au 31.12.2011, le portefeuille de la Fondation institution supplétive contenait les futures suivants:

Futures	Devise	Volume des contrats CHF
EUREX Euro Bund Future 09.03.12	EUR	9'308'009
Canada 10YR Bond Future 21.03.12	CAD	-617'781
Australia 10YR Bond Future 15.03.12	AUD	611'954
Long-Gilt Bond Future 28.03.12	GBP	579'634
Japanese Govt. 10YR Bond Mini Future 08.03.12	JPY	2'078'370
EURO STOXX 50® Index Future 19.03.12	EUR	1'068'583
FTSE 100 Index Future 16.03.12	GBP	890'764
E-mini S&P 500 Future 16.03.12	USD	4'860'921
TOPIX Index Future 08.03.12	JPY	796'973
<b>Total</b>		<b>19'577'427</b>

### 6.6.6. Valeur marchande et partenaires contractuels des titres figurant sous Securities Lending (prêts de valeurs mobilières)

En ce qui concerne les valeurs patrimoniales de l'institution supplétive, les prêts de titres sont uniquement autorisés dans le segment des actions européennes (hors Suisse). Le prêt de titres est effectué par UBS sur la base du principal au sein du fonds Actions Global AEIS Institutional Fund. A titre de sûreté (Collateral), UBS SA dépose des emprunts d'Etat de haute qualité au profit du fonds à concurrence de 105% des titres prêtés.

Le tableau suivant présente la valeur marchande ainsi que les sûretés et recettes liées au prêt de titres.

Titres sous prêt	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Ecart
Titres prêtés	71'593'873	0	----
Garanties	75'238'609	0	----
Recettes de prêts de titres	360'502	0	----

## 6.6.7. Commentaire du résultat net du placement de la fortune

Les explications sur les charges de la gestion de fortune de 7,00 millions de francs (année précédente: 5,50 millions) sont fournies au point 6.7.1.1.

### 6.6.7.1. Résultat des placements de capitaux: ensemble de la fondation

Le résultat comprend les produits directs (intérêts et dividendes), ainsi que les modifications de cours réalisées et non réalisées sur les placements de capitaux.

Les rendements indiqués ci-après reposent sur le capital moyen investi (méthode de calcul avec cashflows pondérés sur la durée).

Évolution du rendement	2011	2010
Prévoyance LPP	3.9%	3.4%
Comptes de libre passage	2.3%	3.2%
Assurance pour les risques des personnes au chômage	2.3%	3.2%
<b>Total</b>	<b>2.6%</b>	<b>3.2%</b>

La différence de rendement entre la branche LPP et les deux autres branches s'explique par la duration nettement supérieure des placements à revenu fixe.

Placements de capitaux	Revenus des placements de capitaux in CHF	Capital moyen investi in CHF
Liquidités/marché monétaire CHF	6'803'592	1'523'498'851
Obligations Suisse	159'488'386	2'096'913'903
Obligations monde	52'683'049	1'122'769'506
Actions Suisse	-19'539'171	271'102'069
Actions monde	-31'285'154	719'009'682
Actions marchés émergents	-11'052'037	64'232'090
Valeurs immobilières Suisse	19'949'509	416'325'907
Valeurs immobilières monde	-1'075'656	113'839'839
Hedge Funds	463'719	179'901'672
Matières premières	4'230'208	121'511'934
FX Overlay*	-10'268'457	-37'549'939
Autres recettes / WEBU	10'838	-
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>170'408'827</b>	<b>6'591'555'514</b>

\* Le capital moyen investi est négatif en raison de la période plus longue de valeurs marchandes négatives des opérations à terme sur devises ouvertes.

### 6.6.7.2. Résultat total selon mesure de la performance

La mesure de la performance s'effectue selon la méthode TWR habituelle<sup>3</sup> et a donné les résultats suivants:

Catégorie de placements	Part de la fortune			Performance 2011	
	en mio. CHF	Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Benchmark
Liquidités/marché monétaire CHF	1'587.18	22.5%	20.8%	0.3%	0.2%
Obligations Suisse	2'437.13	34.6%	34.1%	7.5%	7.5%
Obligations monde	1'223.96	17.4%	17.8%	4.1%	7.6%
Actions Suisse	252.23	3.6%	3.4%	-7.8%	-7.7%
Actions monde	680.55	9.7%	9.7%	-4.8%	-5.2%
Actions marchés émergents	53.04	0.8%	1.0%	-17.2%	-18.2%
Valeurs immobilières Suisse	455.94	6.5%	7.0%	4.8%	6.9%
Valeurs immobilières monde	122.14	1.7%	2.0%	0.2%	-8.6%
Hedge Funds*	189.87	2.7%	3.0%	0.2%	-9.2%
Matières premières	87.94	1.2%	1.2%	1.5%	-0.7%
FX Overlay	-46.43	-0.7%	-----	-----	-----
<b>Total global</b>	<b>7'043.55</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>2.4%</b>	<b>2.0%</b>

\* performance des Hedge Funds à fin novembre 2011

Etant donné la mise en œuvre majoritairement passive de la gestion de fortune, les performances dans les différents catégories de placement sont généralement proches de l'indice de référence. Les plus gros écarts s'enregistrent dans les catégories obligations Monde, immobilier et hedge funds.

L'indice de référence dans le secteur obligations Monde contient uniquement des emprunts d'Etat. Or, dans ce segment, la fortune est investie pour plus d'un tiers dans des emprunts d'entreprise EUR. Etant donné qu'en 2011, les primes (spreads) pour les emprunts d'entreprise ont enregistré une progression nettement plus forte que celles des emprunts d'Etat, il en résulte une sousperformance de 3,5 points de pourcentage par rapport à l'indice de référence.

Dans le secteur des valeurs immobilières, les véhicules de placement de CS, qui représentent la majeure partie des investissements de l'institution supplétive dans cette catégorie de placement, ont enregistré des performances nettement inférieures à la moyenne. Dans le secteur de l'immobilier Monde, où l'institution supplétive a exclusivement investi dans un fonds de CS, le résultat en a été d'autant plus réjouissant.

Etant donné que les valeurs de fin d'année des placements dans les hedge funds ne parviennent qu'après la clôture des comptes de l'institution supplétive, la performance dans cette catégorie de placement englobe la période novembre 2010 - novembre 2011 et s'écarte donc nettement de celle de l'indice de référence. Selon les calculs de Harcourt, le conseiller de l'institution supplétive en matière de hedge funds, la performance annuelle du portefeuille de hedge fund a été de -3,52% (avec couverture de change). Mais ce résultat est encore nettement supérieur à celui de l'indice de référence.

### 6.6.8. Placements de la fortune gérés directement par la Direction

La Direction contrôle les liquidités opérationnelles sur les comptes de chèques postaux ainsi que sur les comptes auprès d'UBS qui ne sont pas attribués à un mandat de gestion de fortune. Elle procède à la garantie contre les pertes monétaires conformément à la stratégie de placement (passivement/conformément aux règles).

La Direction gère en outre, sur mandat du Comité de placement, un dépôt de fonds immobiliers suisses pour les branches CLP et LPP selon une approche conforme aux règles. Au 31.12.2011, le volume s'élève au total à 142,2 millions de francs.

<sup>3</sup>TWR = Time Weighted Return

### 6.6.8.1. Commentaire sur les placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Plus de détails au point Branche LPP – 3.1.6.2. (page 41)

## 6.7. Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

Les explications détaillées sur ces postes du bilan (Autres créances/Autres engagements/Provisions non techniques) et du compte d'exploitation (Autres recettes/Autres charges) figurent sous les différentes branches:

Branche CLP – 2.1.7.1. à 2.1.7.5. (pages 27 - 28)

Branche LPP – 3.1.7.1. à 3.1.7.5. (pages 42 - 43)

Branche AC – 4.1.7.1. à 4.1.7.5. (pages 54 - 55)

Branche CER – 5.1.1.4.1 à 5.1.1.4.2. (page 59)

### 6.7.1. Dépenses administratives

#### 6.7.1.1. Dépenses administratives du placement de la fortune conformément à l'art. 48a al. 3, OPP 2

Le total des dépenses de gestion de la fortune établi dans le compte d'exploitation s'élève à 7,00 millions de francs (année précédente: 5,50 millions de francs) ou 10,6 (année précédente 9,2) points de base du capital moyen investi. La cause principale de la hausse des coûts réside dans les Management Fees (frais de gestion de fortune) qui, en points de base du capital investi moyen, ont progressé de 2,7 à 4,1. Cette hausse notable (+1,1 million de francs) des frais de gestion en 2011 s'explique principalement par les deux points suivants:

- > Jusqu'à fin septembre 2010, l'institution supplétive recourait, pour ses placements sur les marchés monétaires, à des fonds dont les frais n'étaient pas imputés dans les charges de gestion de fortune. En 2011, les frais pour les deux mandats gérés par les banques Syz et Pictet (environ 1,5 milliard de francs au total) ont été imputés pour la première fois aux frais de gestion, ce qui explique la hausse de quelque 0,60 million.
- > Le mandat emprunts d'entreprise Eur «actif» de DB Advisors a lui aussi été lancé au début du 4e trimestre 2010. Il présente un volume de quelque 370 millions de francs et des frais de gestion de 0,2% par an. Au cours des mois précédents, les emprunts d'entreprise étaient surveillés (et non gérés) par UBS Global Asset Management, avec des frais extrêmement avantageux de 0,021% par an. Les frais du mandat DB Advisors ont été imputés sur toute l'année pour la première fois en 2011, ce qui explique quelque 0,58 million de francs.

La hausse des frais de dépôt s'explique par des frais plus élevés pour la comptabilité des titres. Par rapport à l'année précédente, un nombre accru de transactions dans des fonds soumis au droit de timbre ont été effectués (en particulier dans le secteur des matières premières et des hedge funds), ce qui explique la hausse de ce poste. Les dépenses pour la révision de la comptabilité du fonds ne sont pas régularisées par UBS Fund Management. Les 80'704 francs ont été dépensés pour la révision des comptes annuels 2010. Les 21'520 francs inscrits l'an dernier représentaient simplement les frais de révision pour l'ouverture de la comptabilité du fonds (livraisons de titres).

Dépenses administratives placements de la fortune	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
Emoluments de gestion	2'684'814	1'599'601	67.8%
Emoluments d'administration	734'694	687'759	6.8%
Emoluments de dépôt	526'955	412'078	27.9%
Droits de timbre	349'159	223'078	56.5%
Frais de transaction	509'541	517'060	-1.5%
Révision fonds comptabilité	80'704	21'520	275.0%
FINMA	4'300	6'700	-35.8%
Autres charges	37'729	2'545	1382.5%
<b>Total frais de placement gestionnaires</b>	<b>4'927'896</b>	<b>3'470'341</b>	<b>42.0%</b>
Conseil d'investissement	1'162'429	1'087'200	6.9%
Contrôle des investissements/comptabilité des titres	82'156	114'491	-28.2%
Révision	20'918	24'356	-14.1%
Comité de placement	27'473	28'729	-4.4%
Direction	775'899	771'911	0.5%
<b>Total frais de placement sans gestionnaires</b>	<b>2'068'875</b>	<b>2'026'687</b>	<b>2.1%</b>
<b>Total selon compte d'exploitation</b>	<b>6'996'771</b>	<b>5'497'028</b>	<b>27.3%</b>

Dans le présent rapport annuel, l'institution supplétive présente les coûts des placements de la fortune conformément à l'art. 48a al. 3 OPP 2.

Dans le compte d'exploitation, les frais de gestion de fortune s'établissent à 7,00 millions de francs. Les placements collectifs transparents au niveau des coûts engendrent des frais de gestion supplémentaires de 4,34 millions de francs (montant pondéré).

Le portefeuille de placements collectifs non transparents au niveau des coûts (TER) est présenté ci-dessous. Au 31.12.2011, il présentait une valeur marchande de 233,6 millions de francs et occasionne des frais de gestion supplémentaires estimés d'au moins 2,5%, c'est-à-dire quelque 6 millions de francs. Ce montant ne contient pas encore les coûts fonction des transactions inhérents aux fonds.

Valeur	Fournisseur	Nom du produit	Stock participations	Valeur marchande en CHF
13358808	Morgan Stanley	FSP – DJUBS Diversified Backwardated fund - J	534'230	43'851'243
10845699	ABS Inv. Management	ABS Global Offshore	436'581	42'445'384
13087670	AC Inv. Management	Aurelian Global Resources G/05/11	2'200	1'989'867
3697690	AC Inv. Management	Aurelian Global Resources G/0108	14'005	17'599'940
10149901	LGT Capital Partners	Crown Centaur	39'336	39'329'115
1560286	NewFinance Capital	Opus Fixed Income A	315'530	46'059'307
13159748	Ssariv Advisors	Ssariv Relative Value 05/11	18'000	15'221'986
13138285	Ssariv Advisors	Ssariv Relative Value 09/10	5'802	5'417'720
12896610	Ssariv Advisors	Ssariv Relative Value Fund-of-Funds LTD	25'000	21'710'976
<b>Total des placements non transparents au niveau des coûts</b>				<b>233'625'538</b>

### 6.7.1.2. Dépenses administratives de l'ensemble de la fondation

Les dépenses administratives de l'ensemble de la fondation ont baissé de 0,9% pour atteindre 21,28 millions de francs. Cette diminution s'explique principalement par la réduction du budget des agences régionales prévue contractuellement de 0,5 million de francs. Les frais pour les projets des organes d'exécution («Apollo 2», assainissement d'anciennes charges) ont uniquement excédé de 0,12 million les frais de projets de l'année précédente (IT General Controls, standardisation de l'échange des données, etc.). Les frais pour la fondation et la mise sur pied des branches CLP et CR ont progressé de quelque 0,2 million de francs au cours de l'exercice sous revue.

Dépenses administratives	2011 CHF	2010 CHF	Ecart
<b>Frais administratifs organes d'exécution</b>	<b>18'479'456.46</b>	<b>18'784'913.90</b>	<b>-1.6%</b>
<b>Frais administratifs Fondation</b>	<b>2'801'178.65</b>	<b>2'687'243.35</b>	<b>4.2%</b>
Direction	1'706'431.80	1'693'103.20	0.8%
Conseil de fondation	86'238.20	51'416.30	67.7%
Autres dépenses Fondation	150'643.00	89'897.10	67.6%
Frais des projets	429'129.45	408'569.35	5.0%
Révision	258'599.70	270'175.65	-4.3%
Expert	115'992.00	122'986.80	-5.7%
Autres honoraires	54'144.50	51'094.95	6.0%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>21'280'635.11</b>	<b>21'472'157.25</b>	<b>-0.9%</b>

## 6.8. Conditions imposées par l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris acte du rapport annuel et des comptes 2010 le 14.09.2011 et les a soumis au Conseil fédéral conformément à l'art. 63 al. 3 LPP. Le Conseil fédéral a pris acte du rapport annuel et des comptes 2010 le 18.10.2011.

L'autorité de surveillance n'a formulé aucune exigence.

La fondation a pris acte de l'arrêt du Tribunal fédéral du 22.03.2006 concernant les rétrocessions et Finder's Fees (ATF 132 III 460) et relève qu'il n'a pas été signé de déclarations de renonciation à propos de la restitution de rétrocessions et recettes semblables des gérants de fortune. Il a été convenu avec les conseillers, en la forme écrite, que ceux-ci renoncent à accepter des rétrocessions respectivement que ces dernières soient remises à la fondation.

Avec l'introduction des AEIS Institutional Funds, les contrats de gestion de fortune ont en majorité fait l'objet d'une nouvelle conclusion. Ils comprennent la renonciation à des rétrocessions respectivement leur restitution aux fonds correspondants.

## 6.9. Autres informations relatives à la situation financière

### 6.9.1. Procédures judiciaires en cours

Du fait de son activité et de sa fonction officielle, la Fondation institution supplétive LPP est saisie dans de nombreuses procédures juridiques. Quantitativement, les procédures les plus nombreuses se déroulent devant le Tribunal administratif fédéral, à la suite de recours contre des affiliations d'office et des décisions de cotisations. Il est également assez fréquent que des décisions de refus de rente d'invalidité soient attaquées. Environ deux tiers de tous les cas portant sur des prestations d'invalidité proviennent de la branche assurance obligatoire pour les risques des personnes au chômage. Le montant total des sinistres suite à des procédures selon l'art. 73 LPP s'élève, dans l'hypothèse maximale présumée, à deux millions de francs environ, somme couverte par les provisions pour cas d'invalidité en suspens.

Procédures judiciaires en cours	2011 Nombre	2010 Nombre	Ecart
Affiliations d'office	39	20	95.0%
Décisions de cotisations	36	37	-2.7%
Actions en exécution de prestations	25	24	4.2%
Encaissements	23	149	-84.6%
Autres	0	3	-100.0%
<b>Total procédures judiciaires en cours</b>	<b>123</b>	<b>233</b>	<b>-47.2%</b>

La baisse de l'encaissement est imputable à une modification du mode de calcul. En effet, en 2010 on n'avait pas comptabilisé uniquement les recours et plaintes contre les ouvertures de faillite, comme en 2011, mais également le nombre de demandes d'ouverture de faillite.

La branche comptes de libre passage a deux litiges juridiques en cours devant les tribunaux, ce qui n'était pas le cas l'année précédente.

## 6.10. Evénements consécutifs au jour du bilan

Pas de remarques.

Berne, 8 mai 2012

### Fondation institution supplétive LPP

Le président

Le directeur



---

Ruedi Steiger

Max Meili



## **7. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE**

## 7. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Ernst & Young AG  
Maagplatz 1  
CH-8010 Zürich

Téléphone +41 58 286 31 11  
Téléfax +41 58 286 30 04  
[www.ey.com/ch](http://www.ey.com/ch)

Au Conseil de fondation de

Fondation suisse des partenaires sociaux  
pour l'institution supplétive selon l'art. 60 LPP  
(Fondation institution supplétive LPP), Berne

Zurich, le 13 avril 2012

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilans, comptes d'exploitation et annexe, selon les pages 20 à 82 du rapport annuel), de la gestion, des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements, ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes et aux placements, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Lors de la vérification de la gestion, nous avons évalué si les exigences légales et réglementaires relatives à l'organisation, à l'administration, à la perception des cotisations et au versement des prestations, ainsi que les exigences relatives à la loyauté dans la gestion de fortune ont été respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

**Ernst & Young SA**



---

Patrik Schaller  
Expert-réviser agréé  
(Réviser responsable)



---

Sandra Hensler Kälin  
Expert-réviser agréé

## **8. ORGANES D'EXÉCUTION / ADRESSES**

## 8. ORGANES D'EXÉCUTION / ADRESSES

### Prévoyance professionnelle obligatoire et assurance pour les risques des personnes au chômage

#### Agence pour la Suisse romande à Lausanne

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	021/340 63 33
Agence régionale de la Suisse romande	E-mail:	lausanne@chaeis.ch
Passage St-François 12	Banque	Credit Suisse Zurich, BC 4835
Case Postale 6183	BIC/SWIFT	CRESCHZZ80A
1002 Lausanne	IBAN	CH40 0483 5175 6337 7100 0
<i>Compétente pour:</i>	<i>GE, JU, NE, VD</i>	
	<i>BE, VS, FR (districts francophones)</i>	

#### Agence pour la Suisse italienne à Manno

Fondazione istituto collettore LPP	Tél.:	091/610 24 24
Agenzia regionale della Svizzera italiana	E-mail:	manno@chaeis.ch
Stabile «Gerra 2000»	Banca	Credit Suisse Zurich, BC 4835
Via Pobiette 11, Casella postale 224	BIC/SWIFT	CRESCHZZ80A
6928 Manno	IBAN	CH92 0483 5123 0849 2100 0
<i>Compétente pour:</i>	<i>TI, GR (districts de Bergell, Misox, Puschlav)</i>	

#### Agence pour la Suisse alémanique à Rotkreuz (uniquement prévoyance professionnelle LPP)

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	041/799 75 75
Agence Suisse alémanique	E-mail:	rotkreuz@chaeis.ch
Erlenring 2	Banque	Credit Suisse Zurich, BC 4835
Case postale 664	BIC/SWIFT	CRESCHZZ80A
6343 Rotkreuz	IBAN	CH78 0483 5135 6146 9100 0
<i>Compétente pour:</i>	<i>AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH, BE, FR, GR, VS (districts germanophones)</i>	

#### Exécution de l'assurance pour les risques des personnes au chômage à Zurich

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	041/799 75 75
Assurance pour les risques des personnes au chômage	E-mail:	alv-de@chaeis.ch
Weststrasse 50	Banque	PostFinance
8003 Zurich	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH42 0900 0000 3044 8355 4
<i>Compétente pour:</i>	<i>AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH, BE, FR, GR, VS (districts germanophones)</i>	

### Administration des comptes de libre passage

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041/799 75 75
Comptes de libre passage		français 021/340 63 33
Weststrasse 50		italien 091/610 24 24
Case postale	E-mail:	fzk@chaeis.ch
8036 Zurich	CCP	80-13022-7
	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH50 0900 0000 8001 3022 7

*Compétente pour:* Suisse entière

### Administration du contrôle de la réaffiliation

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041/799 75 75
Contrôle de la réaffiliation		français 021/340 63 33
Weststrasse 50		italien 091/610 24 24
Case postale	E-mail:	wak@chaeis.ch
8036 Zurich		

*Compétente pour:* Suisse entière

### Direction/Secrétariat de la fondation

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041/799 75 75
Direction		français 021/340 63 33
Weststrasse 50		italien 091/610 24 24
Case postale	E-mail:	sekretariat@chaeis.ch
8036 Zurich		

*Compétente pour:* Suisse entière

Fondation  
institution supplétive LPP  
Direction  
Weststrasse 50  
8003 Zurich